

OCTOBRE 2015

# PASSION 45 ARCHITECTURE

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES



**RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON | LA DÉRIVE DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE VERS LES MARCHÉS GLOBAUX | 2014-2015 : DEUX ANNÉES DE COMBATS | STRATÉGIE NATIONALE POUR L'ARCHITECTURE | MUTUELLE SANTÉ, CDD, NOUVELLE GRILLE DE CLASSIFICATION : QUOI DE NEUF CHEZ LES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE ? | SE FORMER : UNE ABSOLUE NÉCESSITÉ EN PÉRIODE DE CRISE**

**46<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES**  
MONTPELLIER 29, 30 ET 31 OCTOBRE 2015

**Unifa**

L'UNION DES ARCHITECTES

## PUBLI-REPORTAGE

Grâce à des choix architecturaux et thermiques éclairés, le siège d'AG2R La Mondiale présente des consommations énergétiques réelles de niveau PassivHaus, à la hauteur des exigences initiales.

# 3 600 M<sup>2</sup> DE BUREAUX PASSIVHAUS À MONS-EN-BAROEUL (59)

### SIÈGE D'AG2R LA MONDIALE

- Maître d'ouvrage: AG2R La MONDIALE
- Architecte: Frédérique Moguez
- AMO DD et PHPP: Tribu
- Bureau d'études thermiques: ETR Ingénierie
- Surface: 3658 m<sup>2</sup>
- Coût: 2200 € HT/m<sup>2</sup> SHON
- Livraison: 2010
- Consommations mesurées: 113 kWh/m<sup>2</sup>/an
- Certification NF HQE Bâtiments tertiaires



### Quel était l'objectif de AG2R La Mondiale en construisant cette extension ?

L'objectif de ce bâtiment était de regrouper les salariés sur un seul site suite à la fusion entre AG2R et La Mondiale. Déjà engagée en matière de respect de l'environnement, la maîtrise d'ouvrage a souhaité un bâtiment durablement confortable, économe en eau et en énergie. Le pari est réussi puisque les consommations réelles d'énergie sont du niveau du label PassivHaus. La sensibilisation et l'accompagnement des occupants ont été essentiels pour atteindre cet objectif.

En savoir plus :  
[www.cegibat.grdf.fr](http://www.cegibat.grdf.fr)

### Quels choix techniques ont été retenus pour obtenir un bâtiment de niveau PassivHaus ?

L'isolation thermique est assurée par des façades-manteaux préfabriquées en ossature bois, une toiture végétalisée et un fort traitement des ponts thermiques. L'étanchéité à l'air du bâtiment a également été renforcée à 0,15 m<sup>3</sup>/h/m<sup>2</sup>.

Côté équipements thermiques, le choix de la simplicité a été fait avec la modernisation de la chaufferie gaz naturel existante (alimentant les autres bâtiments du site). Cette solution a permis de minimiser les coûts d'investissement et de maintenance. Enfin, une bonne inertie, une surventilation nocturne et des brise-soleil ont permis de traiter le confort d'été et de renoncer à la climatisation.

**cegibat**



→→→ CONTACT : IGOR RAPENEAU,  
Cegibat  
[igor.rapeneau@grdf.fr](mailto:igor.rapeneau@grdf.fr)

© LAURENCE DE TERLIEUX



**MARIE-FRANÇOISE MANIÈRE,**  
PRÉSIDENTE DE L'UNFSA



L'UNION DES ARCHITECTES

## LA FINANCE A SUPPLANTÉ L'ÉCONOMIE ET TUÉ LA CROISSANCE

C'était, il y a quelque mois, la déclaration de l'OCDE. Nous, architectes, et acteurs de la société civile le constatons quotidiennement. La finance s'impose partout, et chaque texte ou projet de loi est élaboré sous sa dictature.

Que faire ?

- Constater et subir sans réaction ?
- Constater et exprimer ses états d'âmes individuellement sur les réseaux sociaux ?
- Ou **s'unir massivement et réagir** pour contrer une dérive préjudiciable, se défendre et lutter pour continuer à maîtriser notre avenir professionnel dans une indépendance au service de la société ?

Professionnels libéraux ou PME, nous devons chacun participer à cette lutte dont l'enjeu est capital pour notre société.

**Le syndicalisme est l'outil le plus approprié et le plus efficace pour mener ces combats vitaux.**

L'Union des architectes, l'Unfsa, existe depuis 46 ans, et n'a cessé de se battre pour l'architecture et de défendre les architectes, comme vous le constaterez dans les pages de ce numéro.

**Si vous voulez continuer ce combat et le durcir, rejoignez l'Unfsa, car seule l'union nous rendra audibles et respectés.**

**Venez nombreux et mobilisés à Montpellier, au seul congrès organisé pour et par des architectes, les 29, 30 et 31 octobre 2015.**

**Marie-Françoise Manière,**  
présidente de l'Unfsa

UNFSA  
29, boulevard Raspail 75007 Paris  
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 60  
E-mail : [contact@unfsa.fr](mailto:contact@unfsa.fr) - [www.syndicat-architectes.fr](http://www.syndicat-architectes.fr)  
[passionarchitecture@unfsa.com](mailto:passionarchitecture@unfsa.com)

- DIRECTRICE DE PUBLICATION : Marie-Françoise Manière
- DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinardet-Cantineau
- ASSISTANTE RÉDACTRICE EN CHEF : Estelle Palucki
- CHARGÉS DE RUBRIQUE : À l'honneur/Actuas : Editions PC, Unfsa - Bon sens : Gilbert Ramus - International : Philippe Klein - Vie syndicale : Régis Chaumont, Marie-Françoise Manière - Club Prescrire : Ruth Mnamani - Infos sociales : Christophe Yuen, Thierry Le Berre - Formation : Bernard Coudert - Collectivité locale : Estelle Palucki - L'architecture nous fait la vi(II) e meilleure : Estelle Palucki, Editions PC - L'architecture au quotidien : Editions PC - Archi-culture : Editions PC, Unfsa - Illustrations "Bon sens" : Nicolas Depoutot
- ABONNEMENT (4 numéros par an) | tél./fax Unfsa : 01 45 44 58 45
- CONCEPTION ET RÉALISATION : ÉDITIONS PC - Philippe Chauveau, Sophie Chauvin | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 Passion Architecture est une publication de l'organisation Unfsa
- RÉGIE COMMERCIALE : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie Chevillon

→ COUVERTURE  
Photo : Bâtiment d'accueil du lycée professionnel Léonard de Vinci, Montpellier (34) (architecte : HELLIN-SEBBAG architectes associés / maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon)  
© Benoit Wehrli

## 04 À L'HONNEUR / ACTUAS

## 06 BON SENS LA DÉRIVE DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE VERS LES MARCHÉS GLOBAUX

## 10 INTERNATIONAL ARCHITECTURE, LE CLIMAT DE L'AVENIR

## 12 VIE SYNDICALE 46<sup>e</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES / LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION ET DES SYNDICATS / 2014-2015 : DEUX ANNÉES DE COMBATS / L'ENGAGEMENT SYNDICAL / TOUR DE FRANCE DE NOS RÉGIONS... / STRATÉGIE NATIONALE POUR L'ARCHITECTURE

## 27 CLUB PRESCRIRE

## 32 INFOS SOCIALES MUTUELLE SANTÉ, CDD, NOUVELLE GRILLE DE CLASSIFICATION : QUOI DE NEUF CHEZ LES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE ?

## 34 FORMATION SE FORMER : UNE ABSOLUE NÉCESSITÉ EN PÉRIODE DE CRISE

## 37 CAHIER SPÉCIAL RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

## 44 L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN A.26, L'UNION FAIT LA FORCE

## 46 ARCHI-CULTURE



## 22 LAURÉATS POUR LES TROPHÉES DE LA CONSTRUCTION 2015

Le 17 septembre 2015, la 14<sup>ème</sup> édition des Trophées de la Construction a distingué 22 lauréats parmi 225 projets participants lors d'une soirée organisée par Batiactu et le Groupe SMA.

Rendez-vous incontournable du secteur de l'habitat et de la construction, les Trophées de la Construction édition 2015 ont, une fois de plus, témoigné de la force d'innovation des professionnels.

<http://trophees.batiactu.com/>

## ARCHINOV SOUFFLE SES 20 BOUGIES

Pour fêter ses 20 ans le 15 septembre dernier, ARCHINOV a choisi un lieu à son image, décalé et surprenant en bord de Seine, connu des joueurs de pelote basque : "Le Trinquet".

Les deux architectes invités à débattre ce soir là sur le thème des "Utopies concrètes" devaient être dans le ton. Vincent Callebaut et Stéphane Malka ont lancé leurs idées au rythme des cris de joueurs de pelote. Les images ont fusé, les mots ont claqué, avec des échanges à la volée. Singuliers et plein d'humour, les propos de nos invités ont rebondi dans une salle comble, surchauffée, suspendue à leurs mots.

Un pur bonheur ! La fête qui a suivi sur la terrasse du Trinquet a été joyeuse.

ARCHINOV a fait le plein d'énergie pour encore au moins 20 ans !

Pour en savoir plus : [archinov.com](http://archinov.com)



François Pélerin et Didier Klinkammer, présidents d'honneur d'Archinov, et la présidente Elisabeth Pélerin Genel

## LE PUCA RÉCOMPENSE LES LAURÉATS DE SA 1<sup>ÈRE</sup> CONSULTATION BIM

Le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) et ses partenaires ont lancé dans le cadre du Prébat, le programme "BIM maquette numérique". Il comporte deux volets : un référencement des bonnes pratiques ; la sélection de processus, concepts, idées, services pouvant conduire à des expérimentations sur des opérations de bâtiments de toute nature. Le colloque du 10 septembre 2015, sous l'égide de Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, a présenté les résultats de la première consultation du programme et récompensé ses lauréats, parmi lesquels l'agence Architecture Pèlerin, lauréat de la catégorie "processus, concepts, idées, services". <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr>



## BERTRAND DELCAMBRE, NOUVEAU PRÉSIDENT DE QUALITEL

Le Conseil d'administration de l'Association Qualitel a élu Bertrand Delcambre à sa présidence le 16 juin dernier. Il succède à Raphaël Slama qui quitte ses fonctions après 13 années de présidence. Préalablement désigné comme représentant de l'État au Conseil par Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, Bertrand Delcambre préside actuellement le Plan de Transition numérique dans le Bâtiment.

## PRIX AMO "LIEUX DE TRAVAIL, ARCHITECTURE, ENVIRONNEMENT", ÉDITION 2014

Organisé tous les deux ans au plan national par l'association Architecture et maîtres d'ouvrage (AMO), le Prix AMO récompense un couple maître d'ouvrage/architecte dont la qualité du dialogue s'est concrétisée dans une réalisation remarquable. La cérémonie de remise des prix de l'édition 2014 a eu lieu le 14 septembre 2015 à Paris. Le Premier prix a été attribué à la société anonyme Aéroport Nice-Côte d'Azur et à l'agence niçoise Comte Vollenweider Architectes pour le pôle d'aviation d'affaires Cannes-Mandelieu (Alpes-Maritimes). "Une aventure humaine où les compétences des uns et des autres ont été respectées", résume Frédéric Gozlan, directeur technique et membre du directoire des Aéroports de la Côte d'Azur. "Les échanges étaient fructueux car nous avons une confiance mutuelle", ajoute l'architecte Stéphane Vollenweider. Pour la présidente du jury, Cynthia Fleury, philosophe et psychanalyste, "l'architecture reste une science humaine, qui mêle désirs et contraintes, créativité et négociation".

## ALEXANDRA FRANÇOIS-CUXAC, PREMIÈRE FEMME À LA TÊTE DE LA FPI

Alexandra François-Cuxac a été élue Présidente de la FPI France lors de l'Assemblée générale de la Fédération, qui s'est tenue à Bordeaux le 24 juin 2015, elle devient ainsi la première femme élue présidente de la FPI France. Sa prise de fonction a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Présidente du groupe éponyme AFC Promotion, basé à Biarritz, Alexandra François-Cuxac a été nommée vice-présidente de la FPI France par François Payelle - à qui elle succède aujourd'hui - en 2012. Elle préside l'Observatoire FPI du logement neuf depuis 2009.

"Construire plus, mieux, ensemble et pour demain" sont les quatre lignes directrices de son programme.

NOUVELLES DATES, NOUVEAU LIEU !  
UN LIEU PLUS SPACIEUX POUR UNE OFFRE  
ET UNE QUALITÉ D'ACCUEIL RENFORCÉES.



La 8<sup>e</sup> édition d'ARCHITECT@WORK PARIS se tiendra dans le tout nouveau PARIS EVENT CENTER, les 19 et 20 novembre prochains, à la Porte de La Villette. Ne manquez pas ce rendez-vous annuel avec l'innovation et venez découvrir les 800 produits présélectionnés pour vous.

Thème 2015 : "ULTRA ARCHITECTURE" avec interventions et expositions.

Entrée sur invitation

Infos : [www.architectatwork.fr](http://www.architectatwork.fr)

### LES ARCHITECTES REJOignent L'UNSA

#### - Transformer le métier d'architecte avec l'Unsa

L'Architecte Contractant Général offre, par l'intermédiaire d'un contrat à prix et délais garantis, et sous son entière responsabilité, l'ensemble de la construction à son client, de sa conception à sa réalisation. Comment imaginer que celui qui construit ne soit pas celui qui conçoit ? Architecte Contractant Général est **la réunion de deux métiers** qui n'en formaient qu'un et n'auraient jamais dû être séparés.

- **Diffuser avec l'Unsa de nouvelles approches dynamiques et consuméristes** pour offrir une offre globale donc de proximité. Notre statut de concepteur-constructeur nous place dans ce domaine à **l'avant-garde des architectes**.

#### - S'inscrire dans les grandes mutations de notre société.

Les transitions environnementales, énergétiques et la révolution numérique sont de formidables opportunités. L'architecte doit accompagner les changements de la société par les transformations de son métier.

#### - Relever un nouveau défi

Élever notre niveau d'exigence en maîtrisant totalement l'architecture et l'économie du projet.

*Jean-Pierre Bosquet, président du SNACG (Syndicat National des Architectes Contractants Généraux)*



# la Fibre avec Orange

Offrez le très haut débit  
aux résidents dès leur emménagement

la fibre



# LA DÉRIVE DE L'INGÉNIERIE PUBLIQUE VERS LES MARCHÉS GLOBAUX

Les Pouvoirs publics ne cessent d'afficher leur attachement aux PME et TPE, mais en même temps, ils produisent des textes qui permettent aux collectivités de s'adresser directement aux grandes entreprises, tout en se défaussant de leurs responsabilités de maîtres d'ouvrage. Tous les professionnels des prestations intellectuelles, tels les maîtres d'œuvre, sont les premières victimes d'une telle dérive, que l'ordonnance 2015-899 relative aux marchés publics ne fait qu'aggraver.

## EN BREF

- 1- La commande publique n'est pas de tout repos pour les opérateurs privés autres que les grands groupes. Non seulement les acheteurs publics bénéficient d'avantages institutionnels sur leurs cocontractants privés, mais ils ne manquent pas de faire porter par ceux-ci le maximum de risques et de responsabilités.
- 2- Malgré cette situation protectrice, les acheteurs publics, sans doute excédés par la complexité et le pontillisme des procédures de mise en concurrence, s'efforcent de limiter le nombre des marchés à conclure, à commencer par ceux nécessaires en amont des opérations : "l'ingénierie publique" est en plein développement et les entreprises privées, comme celles de maîtrise d'œuvre, en sont les principales victimes.
- 3- Bien que les acheteurs publics privent les professionnels privés d'une fraction grandissante des commandes de prestations intellectuelles, il apparaît que leurs structures publiques n'entendent pas assumer l'ensemble des responsabilités et des risques supportés habituellement par l'ingénierie privée. Les maîtres d'ouvrage publics se tournent alors vers les "marchés globaux" dont l'acteur central est généralement une entreprise générale. Les procédures globales justifient pourtant de multiples critiques, dont celle de tourner en dérision "l'affichage politique" de l'allotissement.
- 4- Le "marché de partenariat" constitue la dérive maximale vers la déresponsabilisation des personnes publiques, puisque celles-ci donnent quasiment le pouvoir aux grands groupes.
- 5- À l'inverse des PME et TPE, les grandes entreprises et les puissances financières sont bien armées pour négocier ces marchés globaux à leur avantage : elles plébiscitent donc le système. En effet, en faisant payer au prix fort les responsabilités et les risques pris, et en gérant "très rigoureusement" la rémunération de leurs sous-traitants, les grands groupes savent qu'ils en tireront de bien meilleurs profits qu'avec les procédures classiques. Il n'est pas certain que la France tire bénéfice de cette dérive.

## 1 - LA COMMANDE PUBLIQUE ET LES ACTIVITÉS DU CADRE DE VIE

### 1.1 - LES ACTEURS

Les protagonistes du secteur bâtiment et travaux publics sont d'abord les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entrepreneurs, mais aussi une multitude d'autres acteurs : programmiste, AMO en tous genres, géomètre-expert, contrôleur technique, coordonnateur SPS, prestataires d'audits, exploitants, entreprises de maintenance, industriels, etc.

Dès qu'il agit de commande publique, la césure majeure entre les acteurs est créée par l'obligation de respecter un certain nombre de règles quand une personne publique commande des prestations, des fournitures ou des travaux à un opérateur privé.

#### Il en résulte une partition des acteurs :

- D'un côté, les acheteurs publics : l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ou parapublics.
- De l'autre côté, tous les opérateurs économiques privés.

### 1.2 - LE CADRE INSTITUTIONNEL

Cette France, ainsi divisée en deux camps appelés à travailler ensemble, aurait pu créer un cadre institutionnel équilibré.

Il n'en a rien été.

Comme toute activité en France, la "commande privée" et la "commande publique" sont encadrées par une multitude de lois, d'ordonnances, de codes, de décrets, d'arrêtés, de normes, etc.

Toutefois l'encadrement de la commande publique est plus pointilleux, voire plus complexe (les directives européennes y ont leur part). Le bientôt "défunt" code des marchés publics<sup>1</sup> n'est que le texte le plus "visible".

Il existe d'ailleurs en France un droit administratif distinct du droit civil. C'est la raison pour laquelle les litiges publics sont jugés par des tribunaux administratifs (et cours administratives d'appel et Conseil d'État) différents des tribunaux civils au "service" des simples citoyens (du juge de proximité à la Cour de Cassation).

**Le constat : le cadre des marchés publics français s'est élaboré sur plusieurs strates, sans que jamais l'équilibre des droits et obligations entre les cocontractants n'en soit un objectif !**

- Dès le niveau "institutionnel", les personnes publiques bénéficient de "prérogatives de puissance publique" :
  - immunités de puissance publique, - privilèges comptables, - clauses exorbitantes du droit commun.
- Pour les marchés qui y font référence, les cinq cahiers des clauses administratives générales (CCAG) déterminent les règles applicables entre personnes publiques et opérateurs économiques, beaucoup plus dans l'objectif de protection des premières que dans un souci d'équité contractuelle.

- En ce qui concerne les marchés eux-mêmes, ce sont les personnes publiques qui établissent les **cahiers des clauses particulières** (CCAP et CCTP), et elles usent de cette faculté (“officiellement” dans l’objectif de bonne utilisation des deniers publics!) pour mettre le maximum d’obligations et de risques à la charge de leurs cocontractants privés.
- **Enfin, en cas de litige**, comme il a été dit ci-dessus, ce sont des tribunaux spécialisés qui ont la charge de dire le droit. Il serait injurieux et inexact à l’encontre des magistrats très consciencieux de ces juridictions, d’évoquer un parti pris à l’avantage des acteurs publics, mais il n’est pas possible de nier que le souci du “bien public” n’est jamais totalement absent des décisions.

La conséquence la plus dommageable est que les maîtres d’ouvrage publics peuvent imposer aux PME et TPE qui n’ont pas de puissants services juridiques comme les grands groupes, des contrats largement déséquilibrés (parfois à la limite du “léonin”) entre les droits, obligations et responsabilités des cocontractants.

Les risques engendrés pour les petites entreprises par ce déséquilibre dépendent évidemment de la nature des marchés. Ils sont sans doute les plus graves quand il s’agit de travaux et des prestations intellectuelles attachées à la création du cadre de vie (la “décennale” n’est que l’aspect le plus emblématique des responsabilités des constructeurs).

**Il est séduisant d’entendre les “politiques” afficher leur attachement aux PME et TPE, mais aucun d’eux n’émet jamais l’idée de rééquilibrer les dispositifs contractuels publics afin de “réenchanter” les petites entreprises en les traitant avec plus d’équité.**



## 2 - DÉRAPAGE PUBLIC AU DÉTRIMENT DES PROFESSIONNELS PRIVÉS

Comme il été écrit au § 1.1, les Pouvoirs publics français ont cru judicieux de multiplier les acteurs intervenant en plus des trois acteurs principaux<sup>1</sup>.

Ensuite, pour un “affichage politique” en faveur des petites entreprises, on a inscrit dans les textes l’obligation d’allotir les marchés publics.

Ce sont donc théoriquement des dizaines et des dizaines de marchés qu’un maître d’ouvrage public devra passer pour chaque opération de bâtiment ou d’infrastructure, avec, pour chacun d’entre eux, une mise en œuvre pointilleuse de la consultation, des délais imposés, une gestion suivie, et des risques de contentieux à chaque étape.

**C’est d’abord en amont des opérations que les maîtres d’ouvrage publics ont cherché les moyens d’éviter les figures imposées de la commande publique.**

Malgré les avantages institutionnels dont ils disposent vis-à-vis des professionnels privés (voir le § 1.2 ci-avant), ils ne cessent de créer **leurs propres structures publiques** d’ingénierie susceptibles d’accomplir, au moins partiellement, les premières tâches des opérations engagées.

## À PROPOS DU PRIX DES COMMANDES “ IN HOUSE ”

Il est intéressant de se pencher sur le **prix** des commandes directes que les collectivités passent à leurs structures publiques ou parapubliques.

**Le prix à payer par la collectivité est fixée de gré à gré de multiples manières en fonction du but poursuivi et selon les habitudes des services.**

- Soit ces services croient honnêtement qu’ils peuvent évaluer correctement le coût des prestations à effectuer. En dépit de leur bonne foi, ce n’est qu’un leurre, car ils ne peuvent pas comptabiliser des charges dont ils sont exonérés (distorsion de concurrence avérée face aux entreprises privées), charges qui existent néanmoins et qui sont supportées en réalité dans le cadre d’autres dépenses publiques: c’est bien finalement l’ensemble des coûts qui est payé par les contribuables (dont font partie les professionnels qui ont été privés desdites commandes!). L’un des inconvénients est que cette sous-évaluation du prix désinforme l’acheteur public sur le vrai prix des prestations, ou fait croire faussement aux maîtres d’ouvrage que l’ingénierie publique est moins chère que celle privée (voir *Passion architecture* n°30: “La concurrence est-elle loyale?” et n°39: “Effets parfois toxiques de l’intervention publique”).
- Soit ces services se réfèrent encore aux barèmes annexés à l’arrêté du 20 avril 2000 (complétant le décret 2000-257 du 15 mars 2000) fixant les taux de rémunération des prestations d’ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l’équipement et de l’agriculture.

**Mais il peut y avoir des motivations plus subtiles dans la fixation des rémunérations des services publics ou parapublics.**

- Comme cela a été écrit ci-dessus, le prix peut avoir été fixé dans le seul but de “montrer” (!) que l’ingénierie publique est moins chère que celle privée. Or, au terme de ces missions, personne ne sera capable (n’aura même la curiosité) de vérifier que le prix payé correspondait au coût des prestations effectuées. A la différence des professionnels privés, la non rentabilité éventuelle de ces structures publiques ne risque pas de priver de leur emploi les agents publics concernés et leurs dirigeants: le contribuable est là pour payer.
- A contrario, dans certains cas, il n’est pas exclu que les rémunérations soient fixées pour alimenter grassement une structure publique qui paiera bien ses responsables (risque de clientélisme). L’excès de rémunération n’est pas forcément apparent: il suffit d’établir des cahiers des charges peu exigeants! Voir le § 3 du présent article.

**Il est instructif d’évoquer un des nombreux éléments distorsifs de concurrence entre public et privé:** il s’agit du comportement même de l’acheteur public, toujours prêt à sanctionner tout retard, tout manquement ou toute erreur des prestataires privés, et devenant subitement hyper indulgent avec les services publics: pratiquement jamais de contentieux! Est-ce à dire qu’il n’y a jamais de retard ou d’erreur dans les prestations effectuées par les prestataires publics? Évidemment pas, mais il n’y a aucune volonté de les sanctionner (entre acteurs publics, on ne se “gronde” pas). On peut se demander en quoi ce laxisme est avantageux pour la collectivité.

1) En 2016, le CMP et l’ordonnance de 2005 et ses décrets seront abrogés, remplacés par un “corpus” juridique commun: l’ordonnance 2015-899 pour les dispositions de valeur législative et un ou plusieurs décrets de niveau réglementaire.  
 2) Voir la revue *Passion architecture* n°52: Vous avez dit “Chère la construction?”  
 3) Voir la revue *Passion architecture* n°31: “La collectivisation en marche?”

Pourtant, il est généralement admis que les pouvoirs publics n'ont pas vocation à accomplir les missions habituellement dévolues aux opérateurs privés, sauf en cas de carence avérée de ceux-ci<sup>3</sup>.

**Or il n'y a nulle carence:** la France est largement pourvue en structures privées de prestataires intellectuels de grande qualité; l'architecture et l'ingénierie françaises s'exportent.

**Le développement de "l'ingénierie publique" est d'autant plus illégitime que son but n'est nullement de "faire mieux" que "l'ingénierie privée".**

Il est seulement motivé par la volonté des personnes publiques d'échapper aux règles de la commande publique!

Quant à la prétention de l'ingénierie publique d'être moins chère que l'ingénierie privée, il s'agit d'une contre-vérité. Voir le second encadré: "A propos du prix des commandes in house".

**Les professionnels privés font grief à ce système:**

- ces structures publiques empiètent de plus en plus sur l'activité des entreprises privées de la maîtrise d'œuvre et du conseil;
- les textes permettent même à ces structures publiques, (dans la limite de 20% de leurs activités) de venir concurrencer déloyalement les professionnels privés sur les marchés restés dans le champ concurrentiel;
- néanmoins, dès qu'il s'agit de commandes directes ("quasi-régie" ou "in house"), il apparaît que ces structures publiques n'accomplissent qu'une fraction des missions habituellement exécutées par les professionnels privés;
- le système aboutit alors au développement des contrats globaux.

### 3 - DÉRAPAGE ET RESPONSABILITÉ LIMITÉE VONT DE PAIR

La première étape décrite ci-dessus aurait pu signifier que les personnes publiques étaient décidées à prendre l'ensemble des responsabilités en effectuant, avec leurs propres services publics ou parapublics, toutes les tâches habituellement accomplies par des prestataires privés.

**Il n'en est rien:** soit par manque de confiance envers leurs propres équipes, soit par refus de porter trop de responsabilités, les maîtres d'ouvrage publics ne vont pas jusqu'à charger leurs structures d'accomplir la totalité des prestations des missions de maîtrise d'œuvre.

Il est vrai que ces missions nécessitent d'innombrables compétences dans tous les domaines et engendrent d'énormes responsabilités que les professionnels privés acceptent de supporter sans rechigner<sup>4</sup>.

Hélas, de texte en texte, les Pouvoirs publics ne cessent d'offrir aux acheteurs publics des solutions alternatives les libérant d'une grande partie de leurs responsabilités: les "marchés globaux"<sup>5</sup> occupent une large place dans l'ordonnance 2015-899.

Les maîtres d'ouvrage publics font ainsi "d'une pierre deux coups":

- ils se débarrassent de l'obligation de conclure des dizaines et des dizaines de marchés (ce qui tourne en ridicule l'obligation réglementaire d'allotir),
- ils peuvent ne livrer aux candidats qu'un dossier non achevé (jusqu'à parfois le limiter à un "programme" détaillé) que le titulaire du marché global aura la tâche de développer et dont il portera toutes les responsabilités.

Dans cette configuration, les maîtres d'ouvrage publics, quel que soit le niveau de précision des cahiers des charges particulières qu'ils ont établis pour mettre en concurrence les entreprises, peuvent reporter sur le titulaire du marché

**l'essentiel des charges et risques:** - le contrôle des données initiales, - la vérification des éléments du dossier de consultation, - la charge de la globalité des études, - la responsabilité des performances à atteindre, - la gestion des autres acteurs pouvant intervenir, - l'engagement sur les délais, - la prise en charge des conséquences du maximum d'aléas pouvant survenir au cours de l'opération, - etc.

**On aura tout de suite compris que seuls des groupes puissants peuvent se porter candidats.**

On peut aussi déduire de cette dérive que la collectivité finit par payer deux fois une partie des études: l'opérateur privé doit en effet "tout reprendre" puisque l'opérateur public entend se dégager de toute responsabilité sur ses propres études!

**On ne reprendra pas ici toutes les raisons qui justifient de grandes réserves sur les marchés globaux.**

**On rappellera seulement que l'acheteur public perd le contrôle de l'élaboration de son projet:**

- d'abord, parce que les concepteurs des équipes en concurrence, travaillent dans un premier temps sans aucune concertation avec le maître d'ouvrage public;
- ensuite, parce qu'il est vain d'espérer, en phase de négociation, l'amélioration simultanée de plusieurs projets;
- enfin, parce qu'une fois le marché conclu, l'inévitable mise au point du projet constituera un véritable "bras de fer" pour tout maître d'ouvrage exigeant, car l'entreprise n'a aucune raison de concéder d'autres corrections ou ajouts que ceux qui lui sont profitables.

### 4 - LE SUMMUM DE LA DÉRESPONSABILISATION

L'aboutissement ultime de la déresponsabilisation de la maîtrise d'ouvrage publique est le choix du "marché de partenariat"<sup>6</sup>.

En effet, la personne publique va reporter sur le titulaire d'un seul marché (certes plus complexe à conclure qu'un simple marché de travaux), les charges et responsabilités de la conception, de la construction, du financement et, pour une période d'une ou plusieurs décennies, de l'entretien et de la maintenance d'un ouvrage dans lequel la personne publique a pour projet d'accomplir des activités de service public.

**Pour que le transfert de responsabilité soit complet, c'est le titulaire du marché de partenariat qui assume la fonction de la "maîtrise d'ouvrage".**

4) Dans le meilleur des cas, l'acheteur public fera quand même appel ponctuellement à certains professionnels privés (pour des prestations sans doute limitées?).

5) Dans le projet d'ordonnance relative aux marchés publics, les marchés globaux visent ceux de conception-réalisation, ceux dits de performance ainsi que les marchés globaux sectoriels incluant diverses catégories de prestations (telles que l'entretien ou (et) la maintenance). Pour les marchés de partenariat, qui sont aussi des marchés globaux, voir le § 4 de la présente étude.

6) Pour le Gouvernement, le marché de partenariat ne semble pas être une procédure accessoire, puisque, (pour ce qui concerne les dispositions de niveau législatif), toute la deuxième partie du projet d'ordonnance relative aux marchés publics lui est consacrée.

7) Les personnes qui déclarent que les petites entreprises n'ont qu'à se grouper pour prétendre obtenir des marchés globaux sont, soit de mauvaise foi, soit ignorants des risques que le CCAG travaux fait porter aux groupements, principalement à leur mandataire. En effet, le CCAG impose aux groupements de cotraitants les mêmes obligations de résultat et de ponctualité, et les mêmes responsabilités qu'aux entreprises générales, mais sans leur donner les moyens dont disposent ces dernières. Pour donner un seul exemple: l'entreprise générale peut "gérer" ses sous-traitants alors que le mandataire d'un groupement n'a pas le droit de remplacer un cotraitant défaillant par un autre cotraitant!

8) Certes, le maître d'ouvrage a la faculté de ne pas "agréer" un sous-traitant, mais cela ne peut être que pour des motifs valables: dès lors, l'intérêt commun est de faire appel à un autre sous-traitant.

9) Le retour à la politique des "modèles" passe-partout n'est pas exclu.

# LE DÉVELOPPEMENT DE “ L'INGÉNIERIE PUBLIQUE ” EST D'AUTANT PLUS ILLÉGITIME QUE SON BUT N'EST NULLEMENT DE “ FAIRE MIEUX ” QUE “ L'INGÉNIERIE PRIVÉE ”.

Il est assez stupéfiant de penser que la personne publique devra accomplir pendant des décennies des activités de service public dans des locaux à la conception desquels elle n'aura pas participé (ou à la marge, le temps de la consultation).

Quant aux améliorations ou modernisations périodiques des bâtiments qui sont inévitables sur une longue période, elles nécessiteront des négociations difficiles pour lesquelles la personne publique disposera de peu d'atouts.

Il s'agit également d'une déresponsabilisation vis-à-vis des successeurs des personnes publiques qui auront choisi la procédure du partenariat, puisque, pendant toute la durée d'un tel marché, la collectivité et les nouveaux élus devront continuer de “gérer” un contrat hyper complexe, aux frais des contribuables qui n'auront d'autre alternative que de payer les conséquences éventuellement dommageables d'un mauvais choix initial!

## 5 - LE TRIOMPHE DES GROUPES PUISSANTS

Il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour comprendre que seules les grandes entreprises sont susceptibles de s'engager dans des marchés globaux.



Certes, il n'y a pas que les “majors” : d'autres grandes entreprises sont aussi capables d'en briguer (mais beaucoup d'entre elles sont néanmoins dans le giron de grands groupes!)

Car, pour étudier et s'engager dans des marchés globaux, les entreprises candidates doivent disposer de services très structurés et compétents, à la fois techniquement, économiquement et juridiquement.

Dès le départ, ces services savent détecter les faiblesses du dossier de consultation et sont capables de mesurer l'ampleur des responsabilités que l'acheteur public “essaie” de leur faire porter.

Et puis, pour la partie “travaux”, il s'agit le plus souvent d'une entreprise générale<sup>7</sup>, qui choisit librement ses sous-

traitants<sup>8</sup> (voire des “travailleurs détachés”), gère l'ensemble des opérations et dispose de toute la réactivité utile pour faire face aux aléas.

**La concurrence, même en période de crise, ne conduit pas ces grandes entreprises à des offres suicidaires. Au contraire, elles vont faire payer cher les risques à assumer.**

Les grandes entreprises conviennent d'ailleurs que l'espoir de rentabilité est meilleur avec un contrat global (conclu alors que le dossier n'est nullement achevé, puisque c'en est le principe) qu'avec un marché conclu sur un dossier abouti, établi par une maîtrise d'œuvre compétente, qui aura ensuite la tâche de contrôler le respect, par l'entreprise, des termes du marché.

**C'est pourquoi les grandes entreprises réclament bruyamment la libéralisation des marchés globaux.**

## 6 - EN CONCLUSION, UNE DÉRIVE DOMMAGEABLE

Le Parlement et le Gouvernement prétendent édicter des règles donnant leurs chances aux entreprises de toutes tailles.

Or, c'est totalement contredit par les textes sortis ou en préparation, principalement en ce qui concerne la commande publique dans les domaines du bâtiment et de l'infrastructure.

Le développement de “l'ingénierie publique” déstabilise progressivement les structures privées des prestataires intellectuels, soit par captation des commandes sans mise en concurrence, soit en exerçant une concurrence déloyale sur les autres commandes.

C'est dommageable pour “l'ingénierie privée” qui risque de perdre dynamisme, compétences et références pour l'exportation.

“L'ingénierie publique” n'y gagnera pas pour autant ses galons, car les maîtres d'ouvrage publics ont plutôt tendance à se défaire de leurs responsabilités en optant rapidement pour des “marchés globaux”, c'est-à-dire en donnant le pouvoir aux grandes entreprises.

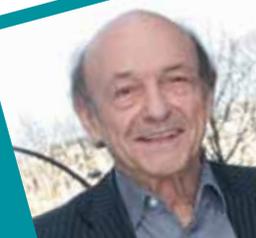
**C'est dommageable pour les PME du bâtiment et des travaux publics, réduits au rang de sous-traitants.**

Quant à espérer que les nouveaux bâtiments seront mieux adaptés aux services publics à dispenser, que le bien-être des personnes (et la productivité s'il s'agit de lieux d'activités) sera plus grand, et que, globalement, le cadre de vie va y gagner en qualité<sup>9</sup>, il est permis d'en douter.

**Ce n'est pas faute d'avoir alerté à plusieurs reprises le Président de la République et le Premier ministre sur cette dérive dommageable.**

En vain, ...pour l'instant. ►

→→→ **GILBERT RAMUS**  
Président d'honneur de l'Observatoire  
de la concurrence “public-privée”



# ARCHITECTURE, LE CLIMAT DE L'AVENIR

## PARIS, CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE, LE 30 NOVEMBRE 2015

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, se tiendra à Paris la COP 21, 21<sup>ème</sup> Conférence Internationale pour le climat. Sur initiative de l'UIA (Union Internationale des Architectes), suite à la déclaration de Durban " Impératifs 2050 ", l'UIA, le CAE (Conseil des Architectes d'Europe), le CNOA (Conseil National de l'Ordre des Architectes) et le CIAF (Conseil pour l'International des Architectes Français), organisent le 30 novembre 2015, en partenariat avec la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, un colloque manifeste pour mettre en évidence le rôle incontournable des architectes dans l'action visant à réduire les effets des changements climatiques.

La multiplication de catastrophes naturelles a des conséquences dramatiques sur les biens et les personnes. Les architectes ont un rôle à jouer dans les interventions d'urgence après sinistres, dans le relogement des populations sinistrées, la construction d'équipements susceptible de répondre à leurs besoins et dans la conception de bâtiments permettant de mieux résister à ces différentes catastrophes.

Plus de la moitié de la consommation d'énergie et de la production de gaz à effet de serre est liée au cadre bâti. Les architectes ont un rôle majeur et incontournable à jouer dans la limitation du réchauffement climatique et dans la réduction de la production de gaz à effet de serre. L'impératif de réduire la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre est d'autant plus essentiel, que la population mondiale est en croissance et devrait dans les 25 prochaines années passer de 7 à 9 milliards d'habitants. **Le enjeu n'est pas seulement de lutter contre le réchauffement climatique, mais aussi de construire un modèle de développement permettant de répondre aux besoins croissants des populations, tout en restant compatible avec les ressources de la planète!** Pour aborder dignement l'avenir il faudrait construire en 25 ans plus que ce que l'humanité a construit depuis qu'elle existe!

**Les architectes ont des réponses à apporter à trois niveaux :**

- la performance énergétique des bâtiments,
- le choix de modes de construction et matériaux pour réduire les besoins en énergie grise,
- la gouvernance et l'aménagement du territoire pour réduire les besoins en transports, en équipements et en infrastructures.

Cela est indispensable pour faire face aux impacts des changements climatiques et permettre d'assurer l'avenir de la planète et de l'humanité. La portée des solutions apportées n'est pas uniquement énergétique, mais environnementale et de façon plus large, économique et sociale. Pour répondre aux besoins du plus grand nombre, il est nécessaire de privilégier les solutions les plus pertinentes et les plus économiques en ressources naturelles. Si ces efforts sont indispensables, il est cependant impossible de dissocier la performance énergétique des bâtiments, d'autres dimensions environnementales et



Musée d'histoire naturelle de l'Utah - Rio Tinto Center, à Salt Lake City (USA) - 2012 (architecte: Todd Schliemann, Ennead Architects) - LEED Gold Certification

culturelles, sociales et d'usage. Or un bâtiment qui répond mal à sa destination et aux besoins de ses habitants ou de ses usagers n'est pas vivable, mal utilisable et n'est donc pas durable. Notre action n'a aucun sens si elle ne répond pas à des besoins humains! C'est donc bien des solutions globales et holistiques qui doivent être mises en œuvre. Ce pour quoi l'intervention des architectes est incontournable!

Or, bien que largement formés pour répondre aux besoins de la transition énergétique, les architectes ne participent qu'à la "conception" d'environ 3% des bâtiments construits à travers le monde. Même dans les pays dit "développés", leur part d'intervention tend à baisser au profit des majors de la construction. Les efforts des organisations professionnelles d'architecte pour inverser la tendance sont insuffisamment écoutés et n'ont pas été suivies d'effets!

**Les architectes sont des acteurs majeurs de la lutte contre les changements climatiques. Ils doivent penser globalement pour mieux agir localement, et concevoir et construire une vie meilleure pour le plus grand nombre.**

Hölderlin nous disait que "L'Homme est le gardien de la Création, sa Mission est d'empêcher le retour du Chaos". Nous devons nous y engager ensemble et dès maintenant! ▲





HABITAT

## La vie devant soi

Collaborer à un projet certifié NF Habitat ou NF Habitat HQE™, c'est choisir de s'associer à la certification de référence en construction, en exploitation et en rénovation délivrée par Cerqual Qualitel Certification. C'est être identifié comme un partenaire de qualité reconnu et travailler dans un cadre d'exigences structurées et évaluées.

Choisir NF Habitat, c'est vous valoriser et voir plus loin pour la qualité de vie des habitants avec des logements sains, sûrs et confortables.

NF Habitat, c'est offrir la vie devant soi.

[nf-habitat.fr](http://nf-habitat.fr)

VERNEP - CREDIT PHOTO - ARTHUR BAYEN

La certification NF Habitat est délivrée par CERQUAL Qualitel Certification, organisme certificateur de l'Association QUALITEL, pour le logement collectif et individuel groupé

**CERQUAL**  
QUALITEL CERTIFICATION

# DEUX INVITÉS D'HONNEUR POUR LE 46<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES

Cette année, l'Unsa a convié deux grands noms de l'architecture pour participer à une conférence-débat  
vendredi 30 octobre : Jean Nouvel et François Fontès.



## JEAN NOUVEL

Après des études à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux, Jean Nouvel est admis premier au concours d'entrée de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris en 1966 et obtient son diplôme en 1972. D'abord assistant de l'architecte Claude Parent, inspiré par l'urbaniste et essayiste Paul Virilio, il ouvre sa première agence en 1970. Peu après, il est cofondateur du mouvement "Mars 1976" qui a pour objet de lutter contre le corporatisme des architectes, puis du Syndicat de l'architecture. Ses prises de position engagées sur l'insertion de l'architecture dans le contexte urbain et l'originalité sans cesse renouvelée de ses projets dans le monde entier ont contribué à forger son image internationale.

La reconnaissance de son travail s'est traduite par de nombreux prix en France comme à l'étranger. L'Institut du monde arabe lui vaut en 1989 le Prix Aga-Khan en raison "de son rôle de passerelle réussie entre les cultures français et arabes". Il obtient en 2000 le Lion d'Or de la Biennale de Venise. En 2001, il reçoit trois des plus hautes distinctions internationales : la Royal Gold Medal du Royal Institute of British Architects (RIBA), le Praemium Imperiale de l'Association japonaise des Beaux-Arts et le prix Borromini pour le Centre de culture et des congrès de Lucerne. Il est nommé Docteur Honoris Causa du Royal College of Art de Londres en 2002. Trois ans plus tard, il reçoit en Israël le prix annuel de la Fondation Wolf pour "sa conception d'un nouveau modèle de contextualité et la redéfinition de la dialectique entre deux caractéristiques de l'architecture contemporaine : le concret et l'éphémère". L'année suivante, pour la Tour Agbar de Barcelone, il reçoit à Francfort l'International Highrise Award en raison de "sa contribution exceptionnelle dans le débat sur la grande hauteur". En 2008, il reçoit le prestigieux Pritzker Prize. En France, il a été distingué par de nombreuses récompenses dont la médaille d'or de l'Académie française d'architecture, deux Équerres d'argent et le Grand prix national de France pour l'architecture.



## FRANÇOIS FONTÈS

Après des études secondaires à Montpellier où il suit l'enseignement du grand naturaliste Hervé Harant, François Fontès entre en 1969 à l'École d'Architecture Languedoc Roussillon et à l'Université Paul Valéry section géographie urbaine et histoire de l'art et contextuelle.

Il travaille à la mise en place de l'atlas régional sous la direction des professeurs Raymond Dugrand et Jean-Paul Volle.

Il crée son agence d'architecture à Montpellier en 1975 et remporte depuis cette date de nombreux concours nationaux.

Son œuvre compte de nombreux bâtiments publics, des projets d'urbanisme et de logements sociaux basés sur une interaction douce entre la nature et l'urbain. Ses réflexions sur l'évolutivité de l'habitat sont exposées à la Biennale d'architecture de Venise en 2008.

Il crée en 1990 sous l'égide de l'ORSTOM et du Cirad le Musée et le Centre International d'Agropolis dédié aux rapports entre l'homme et son environnement alimentaire.

Il construit des programmes d'enseignement prioritaire en Algérie et engage une réflexion prolongée sur les lieux d'enseignement, réalisant notamment le collège Maryse Bastié à Reims, les lycées Jean Monnet à Montpellier, Aristide Maillol à Perpignan, Marc Bloch à Sérignan, l'Université de Valence, la faculté de Médecine de Montpellier, etc.

Le grand prix de l'Excellence Européenne, créé par le prix Nobel de la paix René Cassin, lui est décerné en 1990.

Architecte reconnu, dès 1989 il élargit son champ d'action en diversifiant ses activités, avec la promotion immobilière en créant la société Sefiteg, s'en suivit un bureau d'étude d'urbanisme et d'aménagement avec la société Argos en 1996, puis Symétrie en 2000 (bureau d'études de projets et réalisations de constructions).

Avec une forte volonté d'offrir des logements de grande qualité accessibles à tous, François Fontès fonde en 2002 Amétis (société de promotion spécialisée dans la construction de logements sociaux).

En 2009, il devient Président et Directeur de publication de la revue internationale L'Architecture d'Aujourd'hui.

En 2014 par l'intermédiaire de sa société Hugar (société d'ingénierie financière) créée en 2002 il s'associe aux Ateliers Jean Nouvel.

François Fontès a réalisé de nombreux projets, tant en France qu'à l'étranger. ▲

VIE SYNDICALE  
SPECIAL CONGRÈS

POUR PLUS D'INFORMATIONS { [WWW.CONGRESDESARCHIS.COM](http://WWW.CONGRESDESARCHIS.COM)

# 46<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES

## MONTPELLIER, LES 29, 30 ET 31 OCTOBRE 2015

### PROGRAMME

#### JEUDI 29 OCTOBRE 2015

#### MONTPELLIER - LE CORUM PALAIS DES CONGRÈS

- 10 h 30 - 11 h 30 • Atelier - L'intervention de l'architecte sur existants : aujourd'hui, et après? - Animé par le Collège National des Experts Architectes Français - CNEAP
- 12 h 00 - 12 h 30 • Inauguration officielle du 46<sup>ème</sup> congrès - Discours Officiels
- 14 h 00 - 14h45 • Atelier thématique - Comment réaliser un bâtiment Bepos en béton - avec le Centre d'Etudes et de Recherches de l'Industrie du Béton - CERIB
- 14 h 15 - 15 h 00 • Atelier - Habitat participatif: Une alternative culturelle, sociale et économique face au déficit du marché pour produire et concevoir un cadre de vie acceptable
- 15 h 15 - 16 h 00 • Atelier syndical - Rénovation globale
- 15 h 30 - 16 h 15 • Atelier - Nouvelles organisations d'agences - Regroupement d'entreprises
- 16 h 00 - 16 h 45 • Atelier thématique - La protection sociale de l'architecte indépendant avec la Cipav et PL - RSI
- 16 h 15 - 17 h 00 • Atelier syndical - Pourquoi les architectes doivent-ils passer au BIM?
- 17 h 00 - 18 h 30 • Table ronde - L'usage au cœur du projet
- 18 h 30 - 18 h 45 • Remise du Prix des Jeunes Talents
- 18 h 45 - 19 h 30 • Remise de la 15<sup>ème</sup> édition du Prix du Projet Citoyen
- 20 h 30 - 00 h 00 • Soirée de gala et son concert, au Corum

#### VENDREDI 30 OCTOBRE 2015

#### MONTPELLIER - LE CORUM PALAIS DES CONGRÈS

- 10 h 30 - 11 h 30 • Atelier - Étudiants jeunes archis, l'insertion dans la vie professionnelle avec l'école d'architecture de Montpellier
- 14 h 00 - 14 h 45 • Atelier BIM - Architectes, industriels, nouveaux enjeux: la bibliothèque intelligente, présenté par le Club Prescrire
- 14 h 15 - 15 h 00 • Atelier syndical - Nouvelle réglementation sociale et risques prud'homaux
- 15 h 00 - 15 h 45 • Atelier thématique - Bonnes pratiques avec la MAF
- 15 h 15 - 16 h 00 • Atelier syndical - l'architecte du quotidien



- 16 h 00 - 16 h 45 • Atelier thématique - La transition énergétique, vecteur de progrès du cadre bâti, avec le CNDB
- 16 h 15 - 17 h 00 • Atelier - Offre globale
- 17 h 00 - 18 h 30 • Conférence débat - Architectes: Nouveaux enjeux par Jean Nouvel et François Fontès
- 18 h 45 - 19 h 15 • Flash sur les moments forts du congrès - discours du président sortant et du nouveau président
- 19 h 15 - 19 h 30 • Envoi vers le congrès 2016

#### SAMEDI 31 OCTOBRE 2015

#### MONTPELLIER

- 9 h 00 - 9 h 30 • Accueil café à Pierrevives, la Cité des savoirs et du sport pour tous de Zaha Hadid Architects - Conseil départemental de l'Hérault
- 9 h 30 - 10 h 30 • Présentation du développement urbain et architectural de la ville de Montpellier
- 10 h 30 - 12 h 00 • Visite de Pierrevives, la Cité des savoirs et du sport pour tous de Zaha Hadid Architects - Conseil Départemental de l'Hérault
- 14 h 15 - 15 h 15 • Visite du Lycée des Métiers Georges Frêche, Gastronomie, Hôtellerie, Tourisme de Massimiliano Fuksas - Région Languedoc Roussillon
- 15 h 30 - 16 h 30 • Visite du Groupe Scolaire André Malraux de Dominique Coulon et Associés - Ville de Montpellier
- à partir de 18 h 00 • Pour ceux qui le souhaitent et dans la limite des places disponibles, possibilité de visiter Viavino, pôle œnologique à Saint-Christol - Pays de Lunel de Philippe Madec - Projet primé par le Prix du Projet Citoyen 2014



Francisco Paléari

QUAND DES PROJETS AUDACIEUX  
SORTENT DE VOTRE TÊTE, ILS PEUVENT  
AUSSI SORTIR DE TERRE.

Votre vocation, ce métier que vous avez choisi avec l'ambition d'aller plus loin, peut se heurter à la multiplication des normes et des enjeux économiques.

Notre mission, à la MAF, c'est de faire cohabiter les contraintes et votre audace en créant un partenariat constructif. Nous soutenons vos projets de concepteurs et assurons de manière raisonnée vos prises de risques architecturales. Avec la MAF vous vous appuyez sur un système mutualiste qui assure les architectes depuis 1931, qui suit et anticipe les évolutions de ce secteur où la technologie donne des perspectives à l'art. [www.maf.fr](http://www.maf.fr)

**MAF** | Mutuelle  
des Architectes  
Français assurances

➤ Vous avez l'audace, nous avons l'assurance.

## VIE SYNDICALE

# L'ENGAGEMENT SYNDICAL

Pourquoi se syndiquer ? À quoi ça sert ? On est déjà à l'Ordre ? Quel est notre intérêt ?  
Voici ce que nous entendons à longueur de temps, mais loin de nous démotiver, plus nous l'expliquons,  
plus cela renforce notre engagement au service de la profession.



L'UNION DES ARCHITECTES

Un syndicat est l'organisation corporative d'une profession chargée, **par les professionnels eux-mêmes**, de la défense de leurs droits et de leurs intérêts économiques et collectifs.

Constitué librement, conformément à la loi du 25 février 1927, le syndicat est un organisme de droit privé, structure souple permettant à des personnes de se regrouper et d'agir dans un but commun.

Le syndicat est une forme particulière d'association de droit privé, obéissant à des dispositions spécifiques du Code du Travail (art.L.411-1 et suivants) et dont les statuts sont établis librement par ses membres. Son existence est due au fait que la liberté syndicale a été reconnue en 1884, ainsi que par la Constitution de la Vème République.

L'architecte est un professionnel qui se distingue des autres acteurs de la maîtrise d'œuvre par :

- la Loi sur l'Architecture n°77-2 du 3 janvier 1977 qui définit le cadre de son intervention de l'exercice et de l'organisation de sa profession et qui reconnaît à l'architecture son caractère d'Intérêt Public ;
- le Code de déontologie des Devoirs Professionnels - Décret n°80-217 DU 20 mars 1980 axé tout à la fois sur la protection du public et l'intérêt public de l'architecture. Il traduit les objectifs de la loi du 3 janvier 1977 en termes opérationnels et met en évidence le professionnel dont la formation, les responsabilités et la variété de ses moyens d'exercice le destinent à servir l'intérêt public de l'Architecture.

Pour assurer cette mission de Service Public que lui confie et lui impose l'État dans la société, l'architecte doit défendre et faire valoir ses intérêts professionnels, son rôle social et ses nécessités économiques.

Pour se faire, il doit :

- **représenter sa profession partout où il le peut et susciter l'intérêt du public**, des consommateurs, des Pouvoirs Publics et des partenaires de la construction pour faire appel aux capacités de sa profession ;
- **assurer sa présence et être force de propositions auprès des organismes** où l'enjeu est le sort du cadre de vie et où ses avis peuvent avoir de l'intérêt et être pris en compte ;
- **rechercher de nouveaux champs de développement** d'activités et de missions d'architecte ;
- **démontrer et exiger des rémunérations convenables** à sa profession pour qu'elles soient à la hauteur des moyens, des compétences et des responsabilités qu'il engage pour effectuer ses missions, que l'Etat l'oblige à mettre en œuvre et à respecter ;
- rechercher et mettre en place **un système d'acquisition de connaissances** pour renforcer et compléter ses compétences professionnelles, techniques et culturelles

- dans le domaine de la maîtrise d'œuvre et de l'architecture ;
- **être représenté dans toutes les instances** qui élaborent ou modifient les conditions d'exercice de sa profession ;
- **établir des relations sociales** avec les autres participants de la construction et auprès de ses collaborateurs : organisation de travail, conventions collectives, retraite, formation professionnelle, couverture maladie...

La Société est organisée de telle manière que **la structure syndicale**, organisme permanent en tant qu'entité solidaire et représentative, **est la seule à être habilitée à défendre les intérêts de la profession d'architecte** et d'être en relations avec tous les interlocuteurs de la Société qu'ils soient de caractère juridique, économique, social, professionnel, culturel et technique.

Et c'est ainsi que se définit localement et nationalement notre Union nationale des syndicats français d'architectes, en participant à toutes les instances et organismes du cadre bâti, en défendant les architectes et en se battant pour la reconnaissance d'un exercice indépendant correctement rémunéré, en promouvant et en favorisant la formation continue.

Et au-delà de cette définition, l'Unisfa c'est aussi :

- une soixantaine de syndicats territoriaux où se retrouvent des confrères qui exercent la maîtrise d'œuvre, quels que soient la taille de leurs structures, leurs domaines d'interventions, leurs âges, leurs expériences ;
- une entraide et un espace de rencontre ;
- une force de propositions dans tous les domaines ;
- c'est accepter, promouvoir, stimuler toutes les innovations et tous les modes d'exercice qui peuvent aider à développer la présence de l'architecte dans la société, tout en préservant son indépendance et qui encouragent une pratique vertueuse de l'architecture, au service du bien public ;
- c'est refuser et combattre tout ce qui peut porter atteinte à l'indépendance ou empêcher les architectes de répondre aux services qu'attendent les citoyens. ▲

**Se syndiquer :**

- c'est être acteur au sein de la société et participer au pouvoir de décision,
- c'est peser sur l'avenir de notre profession,
- c'est s'engager pour défendre des valeurs communes,
- c'est défendre l'architecture pour tous.

# 2014 - 2015 : DEUX ANNÉES DE COMBATS

Ces deux années ont été chargées d'une actualité politique défavorable à l'architecture et à ses acteurs dans un contexte économique difficile qui a amplifié ses conséquences sur la profession. L'Unsa, Union des architectes, a plus que jamais réagi et s'est mobilisée pour marteler :

- que l'architecture est l'expression de la société et que la qualité architecturale n'est pas le privilège de quelques-uns mais un droit de chaque citoyen ;
- que sans architecte libre et indépendant, il n'y aura plus d'architecture ;
- que l'investissement dans les études et la conception génère d'importantes économies sur le coût de construction et de maintenance.

## LES COMBATS DE L'UNSA ONT ÉTÉ MENÉS AU NIVEAU LOCAL ET NATIONAL

### → Pour défendre les professions réglementées :

En juillet 2014, l'IGF a publié un rapport explosif contre les professions réglementées, dont celle des architectes. L'Unsa s'est mobilisée partout en France et a agi au niveau national, pour que l'exercice de l'architecture demeure réglementé et a réussi. Elle s'est aussi opposée avec succès à l'ouverture du capital des sociétés d'architecture.

### → Pour contrer le projet d'ordonnance relatif aux marchés publics consécutif à la transcription de la directive service européenne :

Malgré la banalisation des procédures de commande de prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre hors MOP, le recours à la procédure de concours a été réintroduit, à notre demande pressante. Néanmoins, le syndicat reste vigilant et attentif aux futurs décrets à paraître prochainement.



Manifestation contre la déréglementation des professions libérales du 30 septembre 2014, Strasbourg.

Notre lutte se poursuit contre la généralisation des contrats globaux, à laquelle se sont jointes de nombreuses organisations de la maîtrise d'œuvre et des entreprises et artisans du BTP<sup>1</sup>.



Colloque au CESE, 22 janvier 2015.



<sup>1</sup> [http://www.petitions24.net/tous\\_unis\\_contre\\_les\\_contrats\\_globaux](http://www.petitions24.net/tous_unis_contre_les_contrats_globaux)

Et nous continuons à nous battre pour que l'action des Sociétés Publiques Locales d'ingénierie (SPL) soit limitée dans un cadre strict, sans concurrence déloyale envers le secteur privé, celle-ci se trouvant encore aggravée par les nouvelles dispositions de l'ordonnance.

→ Pour empêcher que les critères d'attribution des MAPA ne se limitent au prix le plus bas mais pour qu'ils privilégient l'intérêt de l'acheteur public, à savoir les moyens et références des candidats. Combat mené avec l'ensemble de ses syndicats locaux.

Le 12 février 2014, nous interpellons tous les préfets de France pour les alerter sur les dérives des MAPA et le dumping des honoraires. Dans certains départements, ils ont initié des réunions avec les acheteurs publics qui ont favorablement modifié les pratiques des collectivités locales.

→ Pour faire reconnaître l'architecte comme l'acteur essentiel de la rénovation :

- en faisant modifier certains articles du projet de loi sur la transition énergétique, qui évinçaient les architectes et l'ensemble de la maîtrise d'œuvre des marchés de rénovation. Là-aussi, nous serons vigilants sur les décrets à venir ;
- en se battant pour que l'architecte soit "reconnu RGE de fait".

→ Pour faire entendre sa voix dans les diverses consultations du gouvernement :

- la stratégie nationale pour l'architecture et la loi sur le patrimoine et l'architecture,
- la modernisation des règlements de PLU,
- la simplification des autorisations d'urbanisme,
- la mission sur l'évaluation de la réglementation incendie,
- la mission lancée par le CGEDD sur l'efficacité du marché concurrentiel de la construction rénovation dans le domaine résidentiel.

→ Pour participer aux différents conseils et groupes de travail mis en place par le gouvernement, où elle a contribué activement :

- le Conseil Supérieur de la construction et de l'efficacité Énergétique (au conseil et au bureau),
- le Plan Bâtiment Numérique et ses nombreux groupes de travail,
- les différentes concertations sur l'évolution de la réglementation d'accessibilité,
- le comité de pilotage du programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE),
- Le comité de pilotage du programme Recherche et Développement sur l'Amiante.

→ Pour exiger une formation initiale et continue de qualité qui permette aux architectes de développer de nouveaux marchés et de rester moteur de l'innovation  
 Fin 2014, nous avons lancé une formation d'envergure sur les Ad'Ap, qui a touché près de 1 000 stagiaires, dont 700 pris en charge par le FIF-PL hors quota grâce à l'action de l'Unfsa, et a permis à de nombreux architectes de contracter de nouveaux marchés.



En 2015, nous renouvelons cette action, mais cette fois-ci sur la rénovation globale dans le cadre de la transition énergétique, avec deux axes : les "petites opérations" et la copropriété.

Notre ministre de tutelle s'est montrée favorable à nos demandes de renforcer les liens entre écoles et profession, et nous a assurés qu'elle transmettra la demande officielle à l'Ordre de contrôler l'obligation de formation des architectes avant la fin 2015.



→ Pour aider les entreprises d'architecture à se moderniser :

- en faisant évoluer les structures et y réintégrer les compétences que certains ont abandonnées au fil des ans,
- en les incitant à se regrouper en réseaux pour mettre en place des synergies communes et développer des marchés sur tous les secteurs,
- en les formant et en les aidant à s'équiper pour que chacun travaille en BIM,
- en négociant des partenariats pour que chaque agence ait accès aux DTU, aux règlements, aux logiciels techniques, à moindre coût et des entrées gratuites aux colloques et salons professionnels,
- en leur apportant une aide opérationnelle en droit social avec des conseils juridiques appropriés, notamment sur la convention collective des entreprises d'architecture, et en mettant à leur disposition une importante base de données dont modèles de contrats et de courriers. ▲

Marie-Françoise Manière, présidente de l'Unfsa



**WE ARE  
OPEN  
BIM**

**SketchUp Pro** : esquisse 3D — **ARCHICAD** : modéleur pionnier du BIM, Open BIM depuis 2010 (Interopérabilité IFC & BCF, Teamwork, MEP Modeler, BIMx) — **BIMcloud** : partage de données en temps réel — **BIMoffice** : technologie unique de pilotage de l'intégralité des projets — **Artlantis** : rendus photoréalistes et animations — **iVisit 360** : visites virtuelles — **Twinmotion** : visualisation temps réel et immersion 3D.

# LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION ET DES SYNDICATS

(ORGANISATION NATIONALE, RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE)

L'Unsa (Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes) réunit des syndicats territoriaux d'architectes et des syndicats à exercice spécifique, constitués conformément aux dispositions du Code du Travail. Chacun des syndicats doit respecter les principes des statuts de l'Unsa agréés par elle (article 4 des statuts de l'Unsa). Alors l'Unsa est-elle une fédération de syndicats qui supposerait une pleine compétence de ces derniers dans certains domaines ou plus simplement une union de syndicats ?

L'union, dans le langage courant, désigne un regroupement de structures qui peuvent être diverses. Dans le cas présent, l'union de syndicats trouve dans le Code du travail une définition qui lui confère tous les droits d'un syndicat professionnel (article L21 33-1 et suivants).

Ainsi, les syndicats affiliés à l'Union sont régis par les articles L21 31 et suivants du Code du travail et doivent respecter les règles communes des statuts de l'Unsa.

Tout cela peut paraître complexe mais l'on retiendra deux éléments essentiels :

- la reconnaissance de la représentativité de l'union nationale bénéficie à tous les syndicats qui y ont adhéré ;
- le regroupement de syndicats territoriaux ou à exercice spécifique renforce bien évidemment l'influence stratégique d'une profession d'une part, par le nombre d'adhérents, d'autre part, par sa couverture géographique et la diversité de ses modes d'exercices.

On comprend ainsi l'intérêt d'une organisation comme celle de l'Unsa, notamment en comparaison avec un syndicat centralisé qui se limite à rassembler des individus ou des sociétés d'exercice dans un système où tout est concentré en haut de la pyramide.

Il devient alors difficile de parler de base ; elle n'existe que par le nombre d'adhérents mal identifiés et isolés dans une grande marmite qui compose le tout.

En ce qui concerne les syndicats affiliés à l'Unsa et dont l'existence est basée sur le critère géographique, on a longtemps parlé de syndicats départementaux, car c'était le découpage (datant de Napoléon) qui permettait de solliciter l'adhésion d'un syndicat à l'union nationale. Ainsi, il est précisé à l'article 2 du règlement intérieur de l'Unsa : "Il ne peut y avoir par département, qu'un syndicat départemental qui ne peut adhérer qu'à une seule Union régionale".

Plusieurs syndicats régionaux se sont constitués en France. Ce sont des entités syndicales spécifiques. On parle désormais, pour intégrer les deux échelles géographiques, de syndicats territoriaux.

Mais il faut clairement distinguer le **syndicat régional**, dont l'assise territoriale est la région (fortement remaniée ces derniers temps) et l'**union régionale**, qui vise avant tout à rassembler l'action de syndicats départementaux. Dans le premier cas,

la composante unitaire est l'adhérent, dans le second cas, c'est le syndicat départemental.

**Les organes de l'Unsa émanant des syndicats : le C.N.U. et le C.R.U.**

Les présidents de syndicats constituent la grande majorité des membres du Conseil National de l'Unsa (C.N.U.). Son rôle est majeur, car "dans le cadre de l'orientation politique fixée par l'assemblée générale, il détermine la politique de l'Unsa et prend les décisions rendues nécessaires par l'actualité". (art. 8.2. des statuts) Le Conseil des Régions (C.R.U.), créé en 2008, rassemble les présidents des unions régionales constituées et les mandataires des autres régions. Il a un rôle consultatif au sein de l'Union et coordonne les syndicats territoriaux.

En résumé :

**Les syndicats départementaux, les syndicats régionaux, les unions régionales et l'Unsa sont des syndicats à part entière.** En effet, l'article L 2133-33 du Code du Travail dispose : "les unions de syndicats jouissent de tous les droits conférés aux syndicats professionnels par le présent titre". Les syndicats départementaux et les syndicats régionaux, par leur adhésion à l'Unsa s'obligent à en respecter les règles. Leur statut et leur règlement intérieur doivent être en accord avec les principes fondamentaux de l'Unsa. Ils participent pleinement au fonctionnement de l'Union nationale, par le Conseil National, le Conseil des Régions et les Assemblées Générales. Ces mêmes syndicats peuvent se regrouper librement en union régionale, mais cette structure a un moindre rôle au niveau de l'union. Elle a pour objet d'assurer les missions de représentation, de coordination, de liaison et d'information des syndicats rassemblés en son sein.

En conclusion, rassembler 54 syndicats territoriaux ou à exercice spécifique n'est pas une sinécure, mais quand on voit la puissance démocratique qui en ressort et la capacité à faire émerger de partout des énergies, des idées, venant de tout adhérent, on ne peut être qu'admiratif de cette formidable machine. ▲

→→→ **RÉGIS CHAUMONT,**  
Vice-président Vie syndicale Unsa



# TOUR DE FRANCE DE NOS RÉGIONS...

Qu'ils soient départementaux ou régionaux, les syndicats affiliés à l'Unsfa ont la parole dans les colonnes de *Passion Architecture*. L'occasion de mettre à l'honneur leur dynamisme, leurs actions et leurs combats pour la profession.

## LE SAR (SYNDICAT DES ARCHITECTES DU RHÔNE)



Le jeudi 24 septembre 2015, à l'occasion des 10 ans de la "Fête des architectes" du Syndicat des Architectes du Rhône avait lieu la première projection de la campagne de communication produite par l'Unsfa à l'attention du marché des particuliers. D'une durée de 2 min30, cette vidéo, diffusée sur Internet et les réseaux sociaux et relayée lors d'événements syndicaux, a pour objectif d'expliquer aux particuliers le métier d'architecte et sa valeur ajoutée dans leur projet de vie.

## L'UA 28 (L'UNION DES ARCHITECTES D'EURE ET LOIR)

LUA 28 rassemble plus de 35 architectes sur les 69 inscrits à l'Ordre dans le département. Animé par la volonté de voir émerger des synergies entre professions de l'acte de Bâtir, l'UA 28 a développé des partenariats réguliers avec des bureaux d'études, des paysagistes, des urbanistes et des entreprises locales. Organisée autour de **3 piliers fondamentaux** : la communication autour de la profession, la défense de notre métier de maître d'œuvre, ainsi que la formation et l'information, l'UA 28 ne cesse de conforter son statut d'association syndicale respectée et influente. Elle représente les architectes employeurs au paritarisme de notre branche professionnelle. En complément des nombreuses visites de chantiers, des réunions croisées, des actions de formations, sa prochaine manifestation aura lieu le 14 octobre prochain à Chartres aux enfants du paradis et aura pour nom évocateur : "**les architectes font leur cinéma!**". Trois films sur l'architecture, dont un concocté par les architectes du département, seront présentés à l'ensemble des élus, préfet, président du conseil départemental et responsables politiques. Par ses actions de communication fortes, l'UA 28 est présente sur les réseaux sociaux et internet via les liens suivants : [www.ua28.org](http://www.ua28.org) ; [https://www.youtube.com/watch?v=b\\_1\\_RWhl25E](https://www.youtube.com/watch?v=b_1_RWhl25E) ; <https://plus.google.com/u/0/>



## L'UNSA 31 (SYNDICAT DES ARCHITECTES DE HAUTE-GARONNE)

### Bilan 2014-2015

Durant cette année le syndicat, malgré ses moyens limités, a continué à œuvrer, seul en tant que structure professionnelle, pour la défense de notre métier et des confrères. Outre une présence active institutionnelle au sein des organismes paritaires, cela s'est traduit par une participation continue au sein des structures partenariales que sont l'UNAPL, l'ARAPL, le groupe formation avec le CROAMP et l'école d'architecture, la CCI 31, la CAPEB.

Notre syndicat s'est également fortement impliqué pour faire respecter notre profession lorsque les premiers textes de la loi Macron ont été connus. Il a également lutté contre les offres anormalement basses, cancer suicidaire de notre profession. Dans ses combats, il a également servi d'appui à des confrères non-syndiqués ou adhérents de syndicats non affiliés à l'Unsfa. Les choses semblent s'améliorer puisque, à force de dialogue, nous allons entamer jusqu'à novembre prochain un tour du département avec l'AMF 31 pour expliquer aux maires et EPCI l'intérêt majeur de monter des dossiers sans critères de sélection sur les honoraires.

En parallèle nous nous sommes également fortement engagés dans la mise en place des Ad'Ap, puisque avec le GEPA nous avons formé plus d'une centaine de confrères en 5 sessions. Nous avons également travaillé avec un bureau de contrôle dans l'analyse des complémentarités de nos rôles pour définir un package d'intervention commun aux demandeurs publics et privés. Nous avons animé 3 sessions de formation avec l'UNAPL sur ce thème en direction des professionnels libéraux de Midi-Pyrénées.

Nous intervenons également à l'école d'architecture dans le processus de professionnalisation des HMNP. Nombre de jeunes confrères diplômés ne peuvent accéder à ce cursus, du fait de la crise, et se retrouvent provisoirement exclus du métier. C'est une situation à laquelle nous devons remédier au niveau national!

Cette réflexion sur l'avenir de la profession était l'objet des Assises de la formation professionnelle du 8 octobre organisées en association avec le CINOV et l'école d'architecture.

## LE SASM (SYNDICAT DES ARCHITECTES DE SEINE-ET-MARNE)

Notre première participation au Congrès des Maires de Seine et Marne a eu lieu le 9 octobre 2015. Elle témoigne de notre volonté de conforter le rôle de l'architecte dans le débat public, pour l'amélioration de notre cadre de vie. Ensemble, les maires et les architectes, doivent imaginer la commune, la ville, le territoire de demain pour transmettre aux générations futures, un environnement durable, économe des ressources, et garant du bien-être de tous.

→→→ Philippe Rouveau, architecte  
ph.rouveau.architecte@orange.fr

## L'UA 92 (SYNDICATS DES ARCHITECTES DES HAUTS-DE-SEINE)



SOLID'Archi est un évènement développé à l'initiative de l'UA 92. Ce sont des ateliers d'échanges organisés par thème, qui ont pour objectif de mettre en commun des expériences, des difficultés et des compétences. Deux fois par an, SOLID'Archi permet de se retrouver «entre syndiqués» sans intervenant extérieur. On y débat en toute liberté de parole. Selon le thème, une pré-enquête faite auprès des adhérents nourrit la discussion. Le principe est véritablement de mutualiser les expériences pour rendre chacun plus fort de l'expérience de l'autre. L'atelier se termine par un sympathique buffet dinatoire. Depuis mars 2012, 8 ateliers se sont tenus sur les thèmes suivants : Prise de contact offres/demandes/services, Bourse d'échange, Rémunération, Informatique, BET, Permis de construire, Chantier, Mutualisation des Moyens. C'est un système qui pourrait intéresser d'autres syndicats affiliés à l'Unfsa. N'hésitez pas à en parler et à nous interroger.

➤ [www.ua92.com](http://www.ua92.com)

## LE SIA 64-40 (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ET LANDES)

L'Union des Architectes-SIA-64-40 affilié à l'Unfsa a été à l'origine en 2015 de nombreuses actions :

- le 26 mars, une journée de **formation** avec le GEPA, sur la pratique des Ad'AP a réuni une quinzaine d'architectes à BAYONNE, au "QG30 des architectes".
- le 28 mai, les Entretiens de la Prescription se sont tenus au nouveau centre aquatique et de la piscine de Pau, avec le Club Prescrire-Unfsa. 25 architectes, ont fait la visite proposée par l'Agence Brochet-Lajus-Pueyo, auteur du projet ;
- les deux Offices Départementaux 64 et 40 du **BTP** ont été également réactivés en partenariat avec la Fédération du Bâtiment (FFB) ;
- la création du "**QG30 des architectes-64-40**" (association qui regroupe tous les architectes syndiqués ou non des Pyrénées-Atlantiques et des Landes) avec un local en plein centre de Bayonne a permis de formaliser les partenariats avec le Pavillon de l'Architecture de Pau et le Conseil régional de l'Ordre des Architectes d'Aquitaine ;



- c'est dans ce cadre que le 21 mai, a été organisée à Bayonne la 1<sup>ère</sup> **réunion transfrontalière** de la nouvelle "Conférence permanente des architectes d'Aquitaine, d'Euskadi et de Navarre". Elle a rassemblé une trentaine d'architectes au "QG30". Une seconde réunion a eu lieu ensuite le 25 juin. La 3<sup>ème</sup> s'est déroulée à Donostia-San Sebastian au Collège des Architectes Basco-Navarrais, le 16 septembre, avec la visite de la "TABAKALERA", le nouveau centre international de la culture et de la création contemporaine.
- le 6 octobre : participation du QG30 à la manifestation "Sub-versiones Urbana" à DONOSTIA et au concours de photos d'architectures "NEOBERRI" avec les associations "A-VOU" de Cambo-les-Bains et Atari de Donostia.
- Le 22 octobre au QG30, table ronde d'échanges ans la cadre du "mois de l'architecture" avec le Pavillon de l'Architecture de PAU et l'association ATARI.

Nous préparons également le prochain **Congrès de l'Unfsa qui aura lieu en octobre 2016 à Biarritz.**

- **Tous les derniers jeudi du mois** à partir de 18h00 au "QG30" les architectes peuvent se réunir et échanger ;
- Le SIA 64-40 a ouvert un dossier très important sur la concurrence déloyale **des agences publiques d'ingénierie** qui contournent de façon systématique la loi MOP dans notre région. Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques n'a toujours pas répondu à notre courrier envoyé en recommandé sur ce sujet, il y a bientôt trois mois... Affaire à suivre.

→→→ Bruno Goyeneche

e-mail : [uniondesarchitectes@sfr.fr](mailto:uniondesarchitectes@sfr.fr)

Site internet : <http://www.union-architectes-64-40.fr>

## L'UAA (L'UNION DES ARCHITECTES D'ALSACE)

2104 a été rude. Baisse de la commande publique et privée... 2015 l'est tout autant ! Nous rencontrons toujours les mêmes difficultés dans nos agences et le travail, plus rare, est aussi de plus en plus compliqué !

Rappelons que l'**Union des Architectes** assure la défense des droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels des architectes qui exercent dans le cadre de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et, conformément aux dispositions des articles L 411-1 à L 411-23 du Code du Travail (loi du 28 octobre 1982).

Par ce fait, l'UAA rencontre les grands donneurs d'ordres publics afin de mettre en place avec eux des partenariats ; combat notamment le "dumping" des rémunérations des équipes de maîtrise d'œuvre sur le territoire alsacien ; est représentée dans de nombreuses instances professionnelles et siège aux commis-

sions paritaires régionales ; rédige des courriers à la presse afin de rappeler la citation des architectes auteurs des bâtiments supports des articles ; est représentée au niveau national avec l'Unsa et le CNU ; organise régulièrement des rencontres thématiques, des Réunions d'Information Techniques (RIT)...

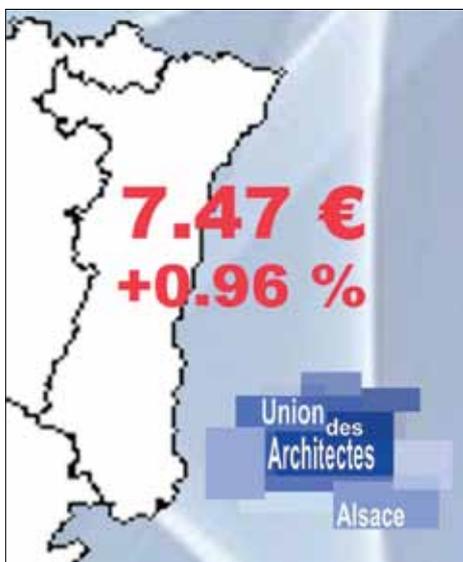
Voici quelques nouvelles des actions syndicales de l'UAA : Nous sommes en train de construire la nouvelle organisation des structures syndicales en fonction du nouveau découpage des régions. A été ainsi créée la Région Architecture et lancé l'appel collectif à l'initiative des syndicats Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne aux côtés des Ecoles d'Architecture, des Ordres, des Maisons d'Architectures et de la Maison Européenne de l'Architecture et du Rhin Supérieur.



Retrouvez ces informations sur le site : [www.regionarchitecture.eu](http://www.regionarchitecture.eu), signez l'Appel et notez dans votre agenda le 6 novembre 2015 les Premières assises régionales de l'Architecture. Point fort de ces rapprochements géographiques, les premiers rassemblements officiels des syndicats des Régions Alsace Lorraine et Champagne Ardenne. Les premières rencontres se sont déroulées à Metz et ont permis une découverte des fonctionnements et des actions de nos syndicats et de nos confrères voisins.

Nous avons malheureusement appris que l'accord signé entre toutes les parties (syndicats employeurs et syndicats salariés) lors de notre dernière Commission Paritaire du 23 décembre 2014 a été annulé en raison du retrait de l'Unsa (et non de l'Unsa - attention ne pas confondre!). De fait, la valeur de point 2015 a été définie au niveau national.

La nouvelle valeur 2015 de la région Alsace est de 7,47 euros.



Elle est applicable à compter des salaires du mois de juillet 2015 et fait suite à la publication au JORF de l'arrêté d'extension relatif à notre accord régional : JORF n°0170 du 25 juillet 2015 page 12710 – texte 91. Pour rappel la précédente valeur du point était de 7,40 euros.

## LE SAA (SYNDICAT DES ARCHITECTES DE L'ARDÈCHE)



Président : Jean-Charles Bruno  
 Nombre d'adhérents : 24 pour 2015 (pour 100 inscrits)  
 e-mail : [archi.syndicat.07@free.fr](mailto:archi.syndicat.07@free.fr)

Le SAA, c'est :

- une réunion mensuelle pour débattre de l'actualité, engager des actions pour la défense des architectes et la promotion de l'Architecture. Elle se déroule dans une agence du département toujours différente autour d'un apéritif dînatoire offert par le confrère qui nous reçoit.
- la création du "mur des archis syndiqués de l'Ardèche" qui a été présenté au Congrès National de Paris en 2013 et qui nous permet de communiquer lors de diverses manifestations (CAUE, foire ou salon ...).
- des réunions d'informations techniques autour de la présentation de projets ardéchois ;



- des soirées "cinéma" avec la projection de films liés à l'Architecture
- des formations "délocalisées" en Ardèche ;
- une présence dans les Conseils d'Administration de divers organismes (CAUE, Parc Naturel, ...);
- une veille sur les appels à candidature non conformes ainsi que ceux relevant du "dumping des honoraires" ;
- une fête des archis ouverte et partagée avec les entreprises, les bureaux d'études et les négoce de matériaux ;
- de nombreux et multiples échanges avec toujours beaucoup de convivialité !



L'UNION DES ARCHITECTES

# STRATÉGIE NATIONALE POUR L'ARCHITECTURE

**Forte de réunir près de 60 syndicats d'architectes, notre union nationale s'appuie sur la diversité de nos entreprises d'architecture adhérentes, qui sont de toute taille (de 0 à plus de 100 salariés), qui exercent dans tous les domaines et qui sont réparties sur l'ensemble du territoire.**

**Cela lui confère une expertise reconnue qui s'appuie sur toutes les pratiques professionnelles et une juste appréhension des questions relevant du bâtiment et du cadre de vie.**

C'est ainsi que l'Unsa a transmis au comité et au ministère de la Culture **plus de 50 propositions pour contribuer à la Stratégie Nationale pour l'Architecture<sup>1</sup>**, dont nous évoquons ici les mesures phares.

**Il convient de replacer l'architecte au centre de toutes les dispositions qui concernent l'urbanisme, la construction, la rénovation, et le cadre bâti en général.**

## I - COMMENT INCITER ET FAVORISER LE RECOURS AUX ARCHITECTES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE

### I. L'URBANISME

Parce que l'architecture s'inscrit dans un site et un environnement, il faut :

- **Sensibiliser et former les élus** à la qualité architecturale, aux principes du développement durable et de l'urbanisme, ainsi que les cadres et techniciens de l'état et des collectivités.
- **Renforcer les compétences des services instructeurs** du permis de construire par l'augmentation du nombre d'architectes dans ces services.).
- **Inciter les architectes à être acteurs de l'urbanisme opérationnel.**
- Imposer une **équipe pluridisciplinaire** constituée de professionnels de l'architecture, du paysage, de l'environnement et de l'urbanisme et lui donner les moyens financiers de mener correctement des études spécifiques au territoire concerné.
- Produire des documents d'urbanisme découlant d'un **projet urbain**, organisant la réflexion par tissu, par forme urbaine, par typologie de secteur, et mettre en place de véritables **laboratoires de projets urbains** pilotés par les architectes.
- **Instaurer des diagnostics urbains et des périmètres de restauration immobilière** dans lequel la collectivité réalise une étude urbaine générale.
- En permettant aux architectes, dans le cadre de l'élaboration de leurs projets, **d'introduire des projets alternatifs aux règles édictées**, qui seraient soumis à l'accord préalable d'une commission consultative, constituées de professionnels du cadre bâti et d'élus formés.
- **Supprimer l'article 11 des PLU**, sous réserve de mettre en place des mesures visant à renforcer la qualité architecturale des villes : projets urbains de qualité, commission de concertation composée de personnes compétentes en matière d'architecture, de paysage et d'urbanisme.

### 2. L'INTÉRÊT PUBLIC DE LA CRÉATION ARCHITECTURALE et LA RÉNOVATION

Parce qu'il y a de plus en plus de projets sans architectes, de déclarations préalables et de dossiers médiocres, parce que les services de l'État ont quasiment disparu et parce que les collectivités territoriales sont démunies devant la délivrance des autorisations de construire et la gestion de l'urbanisme,

**Il faut réaffirmer en quoi la création architecturale est d'intérêt public et comment en préserver les valeurs.**

Et pour cela, l'Unsa propose de :

- **Ramener le seuil de recours à l'architecte à 20 ou 40 m<sup>2</sup>** (surface DP). Pour cela, passer immédiatement à 150 m<sup>2</sup> le seuil de surface de plancher et entamer un abaissement progressif du seuil sur 10 ans.
- **Rendre le recours à architecte obligatoire pour tout type de projet dans les périmètres protégés**, et inciter les élus locaux à instaurer une obligation de recours à un architecte dès le 1<sup>er</sup> mètre carré pour les zones qu'ils souhaitent préserver ou valoriser.

<sup>1</sup> Texte exhaustif sur <http://syndicat-architectes.fr/actions/4831/>

- Réformer le PC et simplifier les procédures administratives pour les projets élaborés par les architectes en dessous des seuils.
- Créer un permis de construire déclaratif, dès lors que le projet est élaboré par un architecte, ou réduire la formalité du PC à celle d'une déclaration préalable lorsque le pétitionnaire fait appel à un architecte pour le dépôt d'un permis de construire, en-dehors du champ de l'obligation de recours à l'architecte. Une alternative à ce permis allégé ou déclaration consisterait en un raccourcissement du délai d'instruction du permis de construire, par exemple de 4 à 2 mois.
- Fluidifier les procédures de permis de construire, en déconnectant les règles du droit des sols des autres règles de construction afin de clarifier le contenu du dossier, raccourcir les délais et les limiter les motifs de recours. Pour sécuriser les autorisations de construire et accélérer les délais d'instruction, l'autorisation de construire pourrait se dérouler en deux phases : la phase "permis de construire" qui aboutit à une autorisation d'utiliser le sol au regard des règles du code de l'urbanisme, et la phase "application des règles de construction", phase au cours de laquelle les avis des services extérieurs peuvent être sollicités.
- Sécuriser la signature des permis de construire par les architectes, en instaurant une déclaration préalable à leurs Ordres Régionaux sur la totalité des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme dont ils sont les auteurs.
- Rendre obligatoire le recours à l'architecte pour prétendre à un prêt "vert" à taux zéro.
- Subordonner les aides liées à la rénovation énergétique des bâtiments, à la réalisation d'un diagnostic qui devra prendre en compte les objectifs de développement durable, et aider les propriétaires à rénover leurs biens.
- Réduire les taux de TVA ou permettre leur défiscalisation partielle ou totale, sur les honoraires de l'architecte intervenant sur une construction se situant en-dessous des seuils, et prévoir une incitation fiscale pour les particuliers en cas de recours à l'architecte en mission complète
- Créer un forfait d'intervention simplifié de l'architecte, à l'instar du "forfait judiciaire".

**Pour diffuser la culture architecturale et mettre en valeur la production architecturale.**

Il faut :

- Redonner aux CAUE les moyens d'exercer leurs missions en faveur de l'architecture,
- Créer des "Maisons de la Ville", lieu d'exposition et de débat sur chaque communauté de communes.
- Développer les missions d'architectes conseils dans les villes et communautés de communes.
- Imposer l'exposition systématique des projets financés par des fonds publics.
- Rendre obligatoire l'apposition du nom de l'architecte sur les équipements publics et tous les bâtiments recevant du public. Et inciter les maîtres d'ouvrage privés à en faire autant.
- Mettre en ligne la totalité des permis de construire délivrés, réalisés par les architectes.
- Valoriser la prestation des architectes, en établissant un observatoire des coûts de construction des bâtiments réalisés par les architectes faisant apparaître notamment les différences entre la phase APD et le coût définitif (à programme équivalent)

**Il faut réussir la transition énergétique et remettre l'architecte au cœur de la rénovation.**

La rénovation d'un bâtiment ne peut avoir pour seul objectif l'amélioration de la consommation d'énergie, elle doit s'accompagner d'une revalorisation patrimoniale, d'une amélioration du confort, de l'optimisation des espaces et préserver la santé des habitants et des usagers. Pour cela, il faut :

- Recourir avant toute rénovation à un diagnostic global.
- Proposer des programmes de travaux adaptés au bâtiment et à son contexte.
- Créer des missions spécifiques pour les petites opérations, comprenant une mission de diagnostic global, une mission d'étude confiée sur la base d'un scénario-programme, une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage permettant de vérifier que la qualité de réalisation est celle attendue et décrite dans le DCE.

### 3. LA COMMANDE

**Il faut valoriser l'importance de la création architecturale plutôt que le coût de la prestation. Parce que l'architecture n'est pas un produit comme un autre, elle ne peut s'acheter comme une prestation de service quelconque.**

L'Unifa propose de :

- Conserver l'obligation de concours au-dessus des seuils car le concours permet la concurrence la plus qualitative et la mieux ouverte aux équipes de maîtrise d'œuvre. Elle permet aux responsables publics de conserver la maîtrise du projet.
- Préférer, en-dessous des seuils, la procédure de concours à la procédure adaptée. L'enjeu architectural et urbain compte plus dans le choix de la procédure à retenir, que le simple seuil fixé par décret.
- Créer un type de consultation intermédiaire entre le concours et la procédure adaptée, en produisant, après une sélection sur références, une esquisse allégée basée sur une proposition d'insertion et de parti architectural, au niveau d'un plan masse et de schémas, permettant à l'architecte d'exprimer sa démarche de conception, d'étayer et d'argumenter ses choix.
- Cadrer les procédures adaptées, en enrayant la spirale actuelle suicidaire du "dumping" des honoraires, générée par un

mauvais système. Pour cela, il faut que **les prestataires soient choisis sur des critères qualitatifs**, puis qu'il y ait négociation entre la maîtrise d'œuvre sélectionnée et la maîtrise d'ouvrage.

- **Rendre obligatoire la participation d'architectes dans les commissions d'appel d'offres des procédures adaptées**, à l'instar des jurys de concours.
- **Revoir la sélection des candidats pour ouvrir ces marchés à tous**, en supprimant le critère chiffre d'affaires, en interdisant la demande de références similaires de moins de 3 ans, et en simplifiant les dossiers de candidature.
- **En rendant obligatoire le parrainage d'une jeune équipe** sur des concours importants par un architecte plus aguerri, et en retenant systématiquement des jeunes pour des concours de "petites" opérations.

**Il faut maintenir, voire renforcer, l'indépendance de la maîtrise d'œuvre, qui permet de défendre au mieux les intérêts du maître d'ouvrage, de son client, et des usagers.**

Et pour cela, il faut :

- **Limiter le recours aux contrats de partenariats à des procédures d'exception**, et pour ces contrats, nous proposons de choisir l'entreprise pour la construction et la maintenance après le choix du maître d'œuvre.
- **Recourir avec parcimonie aux procédures de conception – réalisation, CREM, CPE...**, mieux les encadrer et imposer une mission de base de maîtrise d'œuvre.

**Les maîtres d'ouvrage privés ne doivent pas brader la qualité architecturale.**

Pour cela, nous proposons :

- **Que toute mise en concurrence** lancée par une collectivité ou bénéficiant de subventions publiques sous forme de promotion/conception ouvre droit à une indemnisation de la maîtrise d'œuvre par le promoteur, sur la base des indemnisations des concours publics.
- **Prévoir des incitations financières** ou des réductions d'assurances dommages ouvrage en cas de **mission complète**.
- **Obliger aux missions complètes au-dessus d'un certain seuil de travaux** (contrôlé par la DAACT).

**Il faut redonner à l'architecte les moyens d'exercer.**

Et nous proposons de :

- **Prévoir pour les missions d'AMO** (Assistants à Maître d'Ouvrage) **des taux de tolérance sur les estimations** de travaux, en phase APD et en phase réalisation, suivant le même principe que les contrats d'architectes.
- **Ecarter systématiquement les offres anormalement basses** en préférant l'offre la plus proche de la moyenne après avoir éliminé les extrêmes.
- **Raisonner en coût global**, en intégrant le coût de la maintenance dans le coût de l'opération. Ainsi les honoraires de la maîtrise d'œuvre seraient très faibles et pourraient montrer l'impact que des études bâclées peuvent avoir sur l'entretien.
- **Désigner l'architecte comme "BIM manager"** de fait.
- **Réfléchir à la remise en place d'un barème** par l'Etat si les procédures adaptées sont maintenues, voire renforcées.
- **Ou imposer l'utilisation du "guide à l'intention des maîtres d'ouvrage pour la négociation des rémunérations de maîtrise d'œuvre"** remis à jour par la MIQCP, et de son simulateur, outil simple d'évaluation des montants prévisionnels d'honoraires en fonction de la nature, de la complexité et de l'étendue des missions.

Pour que les responsabilités soient mieux encadrées et que les architectes offrent plus de services au grand public, nous proposons :

- **De limiter la responsabilité de l'architecte en cas de mission partielle ou simplifiée et notamment, nous demandons que l'art. 1792-1 du Code Civil précise que la responsabilité de l'architecte n'est présumée que dans le cas où il assure la maîtrise d'œuvre du chantier, et que la maîtrise d'œuvre soit plus clairement définie dans les textes.**
- **De modifier la Loi SCRIVENER**, en insérant dans celle-ci et dans le Code de la Consommation une exception pour les études de la maîtrise d'œuvre.

#### **4. REPRÉSENTATION DE LA PROFESSION**

Cette représentation est portée non seulement par notre institution (Ordre) mais aussi par les syndicats professionnels.

**Pour assurer cette mission de Service Public que lui confie et lui impose l'État dans la société, l'architecte doit défendre et faire valoir ses intérêts professionnels, son rôle social et ses nécessités économiques.**

Pour renforcer la représentation professionnelle, nous proposons de :

- **Déduire du montant de cotisation de l'Ordre** une somme forfaitaire pour tout adhérent à un syndicat professionnel reconnu par le ministère du travail (càd Unifa ou SdA actuellement).
- **Subventionner certaines actions** des syndicats.

- **Recentrer le rôle de l'Ordre** sur ses strictes attributions et confier aux syndicats la défense professionnelle.
- **Communiquer** sur le rôle et l'importance des syndicats auprès de tous les architectes.
- **Reconnaître les syndicats d'architectes comme les représentants de la profession** pour les pouvoirs publics, et les consulter à ce titre.
- **Faciliter l'accès des syndicats d'architectes aux écoles d'architecture** : participation active aux conseils d'administration, interventions auprès des étudiants pour présenter l'action syndicale (et le rôle de l'Ordre), conférences-débats avec les professionnels.

## II - DÉVELOPPER L'INNOVATION EN ARCHITECTURE

L'innovation naît dans un contexte réel précis, opérationnel, économique et social. Elle est intimement liée d'une part aux inventions et découvertes, de l'autre, aux systèmes dans lesquels elle s'inscrit concrètement.

L'innovation se produit dans un contexte d'offre et de production ; la recherche fondamentale précède souvent l'innovation, elle la nourrit, mais elle n'est pas l'innovation. Elle crée, propose et diffuse du nouveau en correspondance directe avec l'usage.

**L'architecte doit avoir un rôle fondamental dans la construction de ces innovations, il en a la capacité visionnaire, il a l'esprit et la pratique de la créativité nécessaire pour découvrir et assembler. Il est celui qui a la vision globale de la production d'architecture dans toute son étendue.**

Quels peuvent être **les objectifs d'une stratégie** d'aide au développement de l'innovation architecturale ?

Comprendre les mécanismes d'apparition de l'innovation, comment l'usage se saisit d'une innovation, et quels sont les vecteurs de diffusion de l'innovation.

- Identifier et valoriser l'émergence des nouveaux usages.
- Identifier les retombées des nouvelles pratiques économiques.
- S'inscrire dans une prospective environnementale en travaillant le "mieux avec moins".
- Appréhender l'architecture et ses relations aux contextes et aux usages sur la durée.

Pour atteindre ces objectifs, l'Unifa propose de :

- Réaffirmer **le rôle central et continu de l'architecte** comme moteur et producteur d'innovation en architecture.
- Renforcer l'information et **faciliter l'accès des entreprises d'architecture aux crédits d'impôt recherche et crédit d'impôt innovation** et les aides Bpifrance.
- Pour les entreprises d'architecture, favoriser **le recours à des aides fiscales** comme les mesures de soutien à la conception de logiciels pour adapter leurs bases de données, créer des applications métier spécifique et des outils de transmission et d'échange.
- **Valoriser les lieux de débat et de réflexions sur la fabrique du cadre de vie et l'innovation** comme le fait l'association ARCHINOV.
- Créer ou développer des **espaces de collaboration type "Fablab"**, ouverts aux usages et donc aux usagers. Ces centres doivent **accélérer la diffusion** de l'innovation au plus grand nombre.
- Mettre en œuvre des appels à projets mettant en avant le caractère innovant **des organisations de la production et des méthodes** d'élaboration du projet. A cette occasion, reconsidérer les règles de la commande publique afin de permettre la proposition d'organisations et de méthodes innovantes.
- Développer **une commande publique** (tout en incitant le privé à suivre) **sur les thèmes innovants liés aux évolutions des usages**, ce qui est indispensable à la dynamique permettant de développer l'innovation. A l'heure où des programmes ambitieux de constructions de logements vont être initiés, il serait dommage que les évolutions sociales, et les changements de comportements des usagers ne trouvent pas de relais dans l'évolution de l'architecture et de ses modes de production.
- **Faire évoluer la structure des entreprises d'architecture** en réfléchissant à la mise en place d'un dispositif permettant d'accompagner les sociétés d'architecture dans leurs **expansions** et dans leurs **transmissions**. Ce dispositif pourrait s'inspirer des sociétés de participation financière, qui permettraient aux architectes de créer des holdings, tout en gardant leur indépendance (majorité du capital, selon les dispositions actuelles) au sein de leurs propres structures. ▲

UNION NATIONALE DES SYNDICATS FRANÇAIS D'ARCHITECTES

29, Boulevard Raspail – 75 007 PARIS

Tél. : 01 45 44 58 45 - Fax. : 01 45 44 93 68

mail: [contact@unsfa.com](mailto:contact@unsfa.com)

SIRET : 784 285 348 000 57 NAF 9411 Z

TVA Intracommunautaire : FR00784285348

## ÉDITO



LIONEL BLANCARD  
DE LERY, PRÉSIDENT  
DU CLUB PRESCRIRE

**“ LA RENTRÉE DU BIM ”, UN VÉRITABLE SUCCÈS !**  
Ce mercredi 16 septembre 2015, l'Unsa, l'Unsa IDF, les clubs “ Prescrire ” et “ BIM Prescrire ” ont réuni près de 200 participants et plus de 25 intervenants au Domolab de Saint-Gobain à Aubervilliers, aux premières Assises de la maquette numérique (BIM).

La journée fut intense et tous les ateliers furent de grande qualité. Tous les sujets, qui intéressent tous les architectes, ont été abordés : contrats, rémunération, assurances, propriété intellectuelle, bibliothèque numérique, logiciels BIM, “ kit BIM ”, IFC... Je vous invite à consulter les présentations sur les sites de l'Unsa et de BIM Prescrire.  
À l'occasion de cette journée, le livret **Le BIM et les architectes**, tome 2 a également été présenté.

Que tirer de cette journée ? Beaucoup sont inquiets des investissements à fournir pour répondre à ces nouveaux défis. Le kit BIM de l'Unsa, avec des offres à moins de 6 000 euros, est une réponse solide à ces préoccupations. Notre organisme de formation, le GEPA, s'est également mobilisé pour une formation de masse des architectes.

**Les bibliothèques numériques :** l'excellente présentation des industriels présents témoigne que nous allons bénéficier rapidement de bibliothèques renseignées pour nos projets.

**Les contrats, la rémunération :** pas de remise en cause bien évidemment de la loi MOP mais de nouvelles missions, que nos maîtres d'ouvrages présents (Éric Rullier, président de CFD, Franz Namiach, directeur de la Construction de France Habitation-UGIF) sont prêts à rémunérer, si la valeur ajoutée de ces nouvelles missions s'avère réelle.

**L'assurance :** la MAF n'envisage pas, dans l'immédiat, de baisser les cotisations pour les opérations “ bimées ”, mais la réflexion est ouverte avec nos assureurs.

**La propriété intellectuelle :** pas de grande révolution. Je vous renvoie à la présentation de l'excellente avocate du cabinet Alain Bensoussan.

**Un premier bilan de nos échanges :** l'architecte est prêt à accompagner ces évolutions numériques et à prouver que notre profession s'est préparée à relever ces nouveaux défis.

À l'année prochaine pour une nouvelle “ rentrée du BIM ” !



## Les Entretiens de la Prescription



PROGRAMME  
ET INSCRIPTION  
SUR LE SITE  
INTERNET DU  
CLUB PRESCRIRE,  
RUBRIQUE  
“CALENDRIER”

← ÉCOLE MATERNELLE À CESSY (01)  
1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2015  
→ Maîtrise d'ouvrage : Commune de Cessy  
→ Architectes : Michel Desvallées,  
Anne Raimond, Isabelle Dupuis Baldy

## L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels

→→→ **LE CLUB PRESCRIRE EN BREF**

Créé depuis plus de 25 ans à l'initiative de l'Unsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles et réglementaires ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.



[WWW.CLUBPRESCRIRE.COM](http://WWW.CLUBPRESCRIRE.COM)

### Contacts

Thomas Leccia, Chargé de projets  
Ruth Mnamani, Responsable Administrative  
29 bd Raspail, 75007 Paris  
Tél. : 01 40 26 04 04 - Fax : 01 40 26 04 05  
[clubprescrire@clubprescrire.com](mailto:clubprescrire@clubprescrire.com)



DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSABLES ALESTA® ET TEDDUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.  
 → LILIANE DURRIS  
 E-mail : liliane.durris@axaltacs.com  
 Tél. : 04 77 96 70 33  
 Site Internet : www.powderaxaltacs.com

www.powder.axaltacs.com



LEADER MONDIAL DE LA CHIMIE, FOURNIT DES SOLUTIONS DURABLES POUR L'ISOLATION, SOLS COULÉS, PEINTURES, MORTIERS DE RÉPARATION, CARRÉLAGE, ADJUVANTS BÉTONS, ...  
 → GUILLAUME DETHAN  
 Sustainable Construction Expert  
 Tél. : 01 49 64 55 52 / Port. : 06 07 15 48 89  
 E-mail : guillaume.dethan@basf.com



FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT.  
 → JULIEN LEPEERS  
 E-mail : julien.lepers@xella.com  
 Port. : 06 45 28 33 21  
 Site Internet : www.fermacell.fr



SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ  
 → BRUNO MONCELET  
 E-mail : b.moncelet@geze.com  
 Tél. : 01 60 62 60 96  
 Site Internet : www.geze.fr



CONÇOIT, FABRIQUE ET COMMERCIALISE TOUS TYPES DE COUVRE-JOINTS : DILATATION, SISMIQUE, FRACTIONNEMENT, COUPE-FEU, ETC.  
 → SOPHIE GAUTHIER  
 Tél. : 01 48 61 70 80  
 E-mail : contact@vedafrance.com  
 Site Internet : www.vedafrance.com



CIMENTS - CHAUX GRANULATS - BÉTONS STRUCTURELS, DÉCORATIFS, ISOLANTS, PERMÉABLES - CHAPES FLUIDES - BÉTON DUCTAL®  
 → ALAIN BIRAULT  
 E-mail : alain.biraault@lafarge.com  
 Port. : 06 03 58 41 24  
 Site Internet : www.lafarge.com



SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COULISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTORISÉ DE PORTES EN BOIS OU EN VERRE  
 → STELLA NANECOU  
 E-mail : s.nanecou@mansion.com  
 Tél. : 03 81 50 56 77  
 Site Internet : www.mansion.com  
 www.la-porte-en-verre.com

DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSABLES ALESTA® ET TEDDUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.



## ALESTA® SUPERDURABLE

### DES PEINTURES EN POUDRE ARCHITECTURE RÉSISTANT À DES CONDITIONS CLIMATIQUES SÉVÈRES



Les peintures Alesta® Superdurable d'AXALTA sont dédiées aux environnements hostiles en termes d'humidité et d'ensoleillement. Elles peuvent être utilisées sur tous les équipements métalliques d'ouvrages et bâtiments (portes, fenêtres, façades, cassettes, mobilier urbain, centres commerciaux, mobilier de jardin, éclairage...) situés dans des zones climatiques extrêmes, ainsi que pour d'autres applications pour lesquelles la constance de la couleur et de la brillance est très importante.

Les produits Alesta® SD sont proposés dans un grand nombre de couleurs RAL en aspects brillant, mat, métallisé, fine textured ; et aussi en finition métal : or, cuivre... Leur surface est homogène avec d'excellentes propriétés mécaniques, une excellente durabilité.

Homologuées Qualicoat Classe 2 et GSB Master, elles répondent aux spécifications les plus sévères. Sous conditions, elles sont garanties jusqu'à 25 ans de bonne tenue, teinte et brillance.

### LILIANE DURRIS

Tél. : 04 77 96 70 33  
 E-mail : liliane.durris@axaltacs.com  
 Site Internet : www.powder.axaltacs.com



www.geze.fr

SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ



## IGG, SYSTÈME TOUT VERRE INTÉGRÉ

Grâce au système tout verre intégré IGG, le design des conceptions en verre – parois coulissantes manuelles, portes automatiques coulissantes, portes battantes à simple ou double action – n'est perturbé par aucun élément de construction comme des ferrures, entretoises, profilés ou joints, qui sont situés normalement sur la partie visible d'une porte classique.



Avec le système IGG, les ferrures et le profilé **sont entièrement intégrés entre les panneaux de verre** de sécurité trempé ou feuilleté. Seule une bande sérigraphiée de couleur sur les bords, d'une largeur minimale de 30mm et de teinte au choix dans le nuancier GEZE est visible. Cette technique peut également être utilisée sur toute la surface du verre, laissant une grande liberté de création pour la réalisation de projets d'architecture. Les façades en verre peuvent ainsi être réalisées de façon continue et sans rupture de style.

### BRUNO MONCELET DIRECTEUR RELATIONS EXTÉRIEURES ARCHITECTES ET GRANDS COMPTES

E-mail : b.moncelet@geze.com  
 Port. : 06 77 02 57 90

CONCEPTION FABRICATION  
MENUISERIES ET PORTES D'ENTRÉE  
MIXTES BOIS-ALU

**MINCO**  
De l'ouverture à l'environnement

[www.minco.fr](http://www.minco.fr)

## PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALUMINIUM

### MONOBLOC 66

#### Une gamme de portes originales et contemporaines

Minco répond aux exigences les plus élevées en matière de sécurité, de performances énergétiques et environnementales. Conçues pour s'intégrer à l'habitat d'aujourd'hui, elles adoptent des lignes sobres et classiques. À la fois innovantes et rassurantes par leur technicité, fortes par leur design et leur très large gamme de couleurs intérieures bois et extérieures aluminium, elles offrent une grande sérénité.

- ouvrant monobloc affleurant 66 mm
- L 800 à 1000 mm x H 2100 à 2300 mm selon modèles
- $U_p = 0,5 \text{ W/m}^2 \cdot K$
- $U_d = 1,1 \text{ W/m}^2 \cdot K$
- Norme Européenne A4 E7b V3b
- RAtr 35 dB.

Ces portes d'entrée s'harmonisent parfaitement avec les menuiseries Minco.



Actua 2 intérieur bois    Miria 1 extérieur aluminium

### ISABELLE BONNET PRESCRIPTION

Tel. : 02 40 33 56 56  
E-mail : [isabelle.bonnet@minco.fr](mailto:isabelle.bonnet@minco.fr)  
Site Internet : [www.minco.fr](http://www.minco.fr)

ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES  
DE PROTECTION PASSIVE CONTRE  
L'INCENDIE ET D'ISOLATION THERMIQUE  
ET ACOUSTIQUE

**Promat**

## PROMAPAIN<sup>®</sup>-SC4 : ESTHÉTISME ET SÉCURITÉ RÉUNIS DANS LA NOUVELLE PEINTURE INTUMESCENTE DE PROMAT

Dans de nombreuses réalisations, en neuf comme en rénovation, le grand défi des concepteurs et des agenceurs est de faire corrélés au sein d'un même lieu beauté des structures et sécurité des habitants. Afin de répondre à ces nouvelles exigences à la fois esthétiques et sécuritaires, Promat propose désormais la peinture intumescente à base aqueuse (sans solvant) PROMAPAIN<sup>®</sup>-SC4.

Destinée à la protection des structures en acier et selon une mise en œuvre rapide et simple PROMAPAIN<sup>®</sup>-SC4 améliore la stabilité au feu de ces éléments structurels pour des résistances au feu allant jusqu'à 90 minutes, tout en préservant leur forme et leur aspect.

Réagissant sous l'action de la chaleur (à partir de températures avoisinant 300°C), elle s'expande d'environ 25 fois l'épaisseur appliquée.

L'aspect esthétique de la peinture peut être davantage amélioré grâce à une peinture de finition. Cette dernière apportera une ambiance lumineuse et chaleureuse à la structure, tout en préservant sa résistance au feu.



[www.promat.fr](http://www.promat.fr)

### SAMUEL ESKENAZI PRESCRIPTEUR ÎLE-DE-FRANCE

E-mail : [s.eskenazi@promat.fr](mailto:s.eskenazi@promat.fr)  
Port. : 06 45 20 35 83

**MINCO**  
De l'ouverture à l'environnement

CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES ET PORTES  
D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU  
→ ISABELLE BONNET  
E-mail : [isabelle.bonnet@minco.fr](mailto:isabelle.bonnet@minco.fr)  
Tel. : 02 40 33 56 56  
Site Internet : [www.minco.fr](http://www.minco.fr)

**nora**

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES  
EN CAOUTCHOUC  
→ REMI DUVERT  
E-mail : [remi.duvert@nora.com](mailto:remi.duvert@nora.com)  
Tel. : 01 69 33 14 53  
Site Internet : [www.nora.com/fr](http://www.nora.com/fr)

**Promat**

ACTEUR RECONNU DANS LES SYSTÈMES DE PROTECTION  
PASSIVE CONTRE L'INCENDIE ET D'ISOLATION THERMIQUE  
ET ACOUSTIQUE  
→ SAMUEL ESKENAZI  
E-mail : [s.eskenazi@promat.fr](mailto:s.eskenazi@promat.fr)  
Port. : 06 45 20 35 83  
Site Internet : [www.promat.fr](http://www.promat.fr)

**RECTOR**

RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS  
CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES  
→ DENIS SCHMIT  
Port. : 06 71 17 43 44  
E-mail : [denis.schmit@rector.fr](mailto:denis.schmit@rector.fr)  
Site Internet : [www.rector.fr](http://www.rector.fr)

**REYNAERS**

SOLUTIONS NOVATRICES ET DURABLES EN ALUMINIUM :  
FENÊTRES, PORTES, MURS-RIDEAUX, SYSTÈMES  
COULISSANTS, PROTECTIONS SOLAIRES ET VÉRANDAS.  
→ SANDRINE GARCIA  
Tel. : 01 64 13 85 52 / Port. : 06 87 68 40 37  
E-mail : [sandrine.garcia@reynaers.com](mailto:sandrine.garcia@reynaers.com)  
Site Internet : [www.reynaers.fr](http://www.reynaers.fr)

**SAINTE-GOBAIN  
GLASS**

SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE  
GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER  
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT  
→ BRUNO CARREL  
E-mail : [denis.schmit@rector.fr](mailto:denis.schmit@rector.fr)  
Port 06 71 17 43 44  
Site internet : [www.rector.fr](http://www.rector.fr)

**SOPREMA**

SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ  
DEPUIS 1908  
→ THIERRY SONET  
E-mail : [tsonet@soprema.fr](mailto:tsonet@soprema.fr)  
Tel. : 04 90 82 79 66  
Site Internet : [www.soprema.fr](http://www.soprema.fr)



FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION, DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE  
 → CHRISTOPHE BARRUEZO  
 E-mail : christophe\_barruezo@schluter-systems.fr  
 Tél. : 06 74 90 34 49  
 Site Internet : www.schluter-systems.fr



MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION  
 → RÉGIS MOTTE  
 E-mail : rmotte@schuco.com  
 Port. : 06 75 48 47 58  
 Site Internet : www.schuco.fr



ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE  
 → ERIC LAINE  
 E-mail : frele@icopal.com  
 Tél. : 01 40 96 36 58 / Port. : 06 81 34 10 33  
 Site Internet : www.siplast.fr



FOURNISSEUR DE SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN TOITURE, FAÇADE, STRUCTURE ET SOLAIRE POUR LA RÉHABILITATION ET LE NEUF  
 → PHILIPPE ANTOLIN  
 Port. : 06 07 02 41 75  
 Email : philippe.antolin@terreal.com  
 Site Internet : www.terreal.com



CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOLETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM  
 → MURIELLE LANGLAIS  
 E-mail : murielle.langlais@tisas.fr  
 Port. : 07 86 26 31 30  
 Site Internet : www.volets-thiebaud.com



ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS  
 → JEAN-CLAUDE GIRAUD  
 Tél. : 01 45 13 45 13  
 Port. : 06 07 66 13 50  
 E-mail : jean-claude.giraud@saint-gobain.com  
 Site Internet : www.weber.fr



FABRICANT DE BÉTON CELLULAIRE YTONG POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE MAISONS INDIVIDUELLES, LOGEMENTS COLLECTIFS, BÂTIMENTS TERTIAIRES...  
 → CÉLINE BROCHEREUX  
 E-mail : celine.brochereux@xella.com  
 Port. : 04 74 28 90 15  
 Site Internet : www.ytong.fr

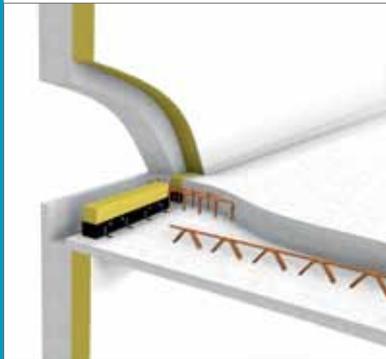
www.rector.fr



RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES

## SIMPLIFIEZ-VOUS L'ISOLATION THERMIQUE

PAR L'INTÉRIEUR (I.T.I.) AVEC THERMOPRÉDALLE®, LA PRÉDALLE À CORRECTION DE PONTS THERMIQUES INTÉGRÉE



Un système prêt à poser pour traiter les ponts thermiques de façon simple et économique

Sur la base d'une prédalle en béton armé, ThermoPrédalle® intègre un dispositif de traitement des ponts thermiques périphériques : des boîtes d'attente fixées en usine, destinées à recevoir des pains isolants sur le chantier. Les pains isolants sont disposés en continuité de l'isolation intérieure par les bureaux d'études Rector permettant le maintien d'une I.T.I. conforme à la RT 2012.

La liberté architecturale préservée

ThermoPrédalle® traite les ponts thermiques des zones courantes et des points singuliers. Les liaisons façades balcons, ouvertures, baies, angles de bâtiments ou planchers en biais ne sont plus une contrainte.

La garantie industrielle

Fabriquée en usine, ThermoPrédalle® offre une qualité maîtrisée et des performances contrôlées et validées par un organisme indépendant.

DENIS SCHMIT

Port. : 06 71 17 43 44

E-mail : denis.schmit@rector.fr

Site Internet : www.rector.fr



CONÇOIT ET FABRIQUE DES VOLETS BATTANTS & COULISSANTS, POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION-BOIS, PVC, ALUMINIUM

## SOLUTION DE MOTORISATION

POUR VOLETS BATTANTS, MOZAÏC, L'EXPRESSION DU CONFORT !

MOzaïc est la nouvelle offre de motorisation pour volets battants de Thiebautech. Assemblé et fabriqué sur mesure, ce moteur est adaptable sous linteau et compatible avec les volets bois, PVC ou aluminium.

Discret, car de petites dimensions (Hauteur = 74,5 mm, Largeur = 93 mm), MOzaïc est à même de motoriser 1 à 4 vantaux et reste fiable grâce à une batterie de secours permettant d'effectuer 20 cycles, en cas de coupure de courant.

Le pilotage radiocommandé Somfy RTS de série, réalisé par l'intermédiaire de la télécommande Télis 1 RTS ou Smooove (selon votre choix), permet en un seul geste, d'ouvrir, d'entrebaïller ou de fermer ses volets.

Garantie 5 ans pour le moteur et 3 ans pour la batterie, MOzaïc est disponible dans 5 teintes standard pour le carter et 2 teintes pour les bras et coulisseaux, d'autres choix de coloris Ral sont disponibles sur demande.



MURIELLE LANGLAIS  
DIRECTRICE MARKETING

Tél. : 03.29.94.49.09

E-mail : murielle.langlais@tisas.fr

Site Internet : www.volets-thiebaud.com

# POUR HUMANIS, VOUS PROTÉGER, C'EST AVANT TOUT NOUS ENGAGER.

Notre Action sociale accompagne les salariés et les retraités, ainsi que les entreprises, sur nos expertises :

- Santé
- Bien vivre et bien vieillir
- Maintien à domicile et perte d'autonomie
- Aide aux aidants
- Deuil
- Handicap

Socialement engagée à vos côtés, retrouvez l'équipe de professionnels d'Humanis par téléphone au **N° Cristal 0 972 72 23 23**

ou rendez-vous sur nos sites internet pour plus d'informations : [travailleursante.fr](http://travailleursante.fr) • [generation-plus.fr](http://generation-plus.fr) • [ehpadhospiconsell.fr](http://ehpadhospiconsell.fr) • [humanis.com](http://humanis.com)

Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale - N° SIREN 400 005 110 - siège social : 7 rue de Magdebourg 75116 Paris. Les institutions de Retraite complémentaires régies par le code de la Sécurité sociale : Abelis (Arco n°40) - Altea (Agirc n°10) | Sièges sociaux : 133/147 rue Paul Villard-Couturier 92240 Malakoff CRE (Arco n°280) - Incafax (Agirc n°58) - NOVALIS Retraite Agric (Agirc n°13) - NOVALIS Retraite Arco (Arco n°509) - CGRCR (Agirc n°5) | Sièges sociaux : 7 rue de Magdebourg 75116 Paris - Inylo (Arco n°610) | Siège social : 8 boulevard Vauban 59021 Lille Cedex.



Malakoff Médéric lance la nouvelle démarche responsable Entreprise territoire de santé qui intègre des services innovants aux garanties d'assurance.

Orientation dans l'offre de soin, prévention, dépistage, coaching... améliorent le bien-être des salariés et contribuent à la performance des entreprises.

Pour en savoir plus :

[entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com](http://entreprise-territoire-de-sante.malakoffmederic.com)

Votre contact : [contact-branches@malakoffmederic.com](mailto:contact-branches@malakoffmederic.com)

**SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE**



**malakoff médéric**  
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

# MUTUELLE SANTÉ, CDD, NOUVELLE GRILLE DE CLASSIFICATION : QUOI DE NEUF CHEZ LES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE ?

## OBLIGATION D'ADHÉRER À UNE MUTUELLE DÉSIGNÉE PAR LA BRANCHE : QUAND LA COUR DE CASSATION S'EN MÊLE !

### Rappel des faits :

- 18 octobre 2013 : décision du Conseil Constitutionnel confirmant l'anticonstitutionnalité des clauses de désignation ;
- communication de l'Unsa indiquant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, date d'échéance de l'accord frais de santé de notre branche, les entreprises sont "libres" d'adhérer chez le ou les organisme(s) frais de santé recommandé(s) ou tout autre organisme ou assureur de leur choix, à condition de respecter *a minima* le tableau de garantie ainsi que les tarifs ;
- les partenaires sociaux de la branche décident de proroger notre accord frais de santé en attendant la publication d'un décret relatif à la procédure d'appel d'offres ;
- 10 janvier 2015 : publication du décret relatif à la procédure d'appel d'offres ;
- les partenaires sociaux décident de lancer un appel d'offres relatif à la complémentaire santé et prévoyance en mettant en place une clause de recommandation ;
- 11 février 2015 : arrêt de la Cour de Cassation affirmant que les clauses de désignation des accords de branche étendus, en cours au 16 juin 2013, s'imposent aux employeurs ;
- 16 avril 2015 : dans un souci de mutualisation et de solidarité, les partenaires sociaux décident de ne finalement pas lancer un nouvel appel d'offres en santé et en prévoyance, mais de rédiger un projet d'avenant en complémentaire santé dans le cadre de la mise en conformité des garanties (panier de soins minimum et contrat responsable).

Ainsi, sauf évolution législative ou éventuel revirement de la Cour de Cassation, la clause de désignation en matière de frais de santé est toujours en vigueur et il convient d'adhérer à Malakoff Médéric ou Humanis, sous peine de contentieux en recouvrement.

## DE NOUVEAUX CAS DE DISPENSE AU CARACTÈRE OBLIGATOIRE DE LA MUTUELLE SANTÉ À VENIR !

**Rappel :** à l'heure actuelle, il n'existe pas de dispense au caractère obligatoire de la mutuelle santé de branche pour les salariés couverts au titre de leur conjoint(e), à l'exception de ceux ayant adhéré lors de la mise en place du régime obligatoire, en 2008. Les choses vont évoluer, à la demande de l'Unsa, puisqu'une disposition a été insérée au sein de l'avenant frais de santé signé le 17 septembre 2015 qui devrait entrer en vigueur avant la fin de l'année.

## CDD À OBJET DÉFINI : LE NOUVEAU MOTIF DE RECOURS AU CDD !

Mis en place à titre expérimental par la loi du 25 juin 2008, le "CDD à objet défini" a été pérennisé par la loi du 20 décembre 2014.

Ce contrat est réservé au recrutement de cadres (au sens de notre convention collective) pour une durée comprise entre 18 et 36 mois (sans renouvellement possible) ; alors qu'un CDD de droit commun pour surcroît d'activité est limité à 18 mois. Il prend normalement fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu après un délai de prévenance au moins égal à 2 mois.

La possibilité de recourir au "CDD à objet défini" suppose la conclusion d'un accord de branche étendu ou, à défaut, d'un accord d'entreprise l'instituant.

L'Unsa a toujours milité en faveur de la mise en place d'un dispositif similaire (contrat de chantier) en commission paritaire nationale mais les syndicats de salariés s'y sont toujours opposés.

À présent, la Loi offre la possibilité aux entreprises d'architecture de conclure un accord d'entreprise pour instituer le "CDD à objet défini".

Les entreprises intéressées **et adhérentes** à l'Unsa peuvent se rapprocher du service juridique ([juridique@unsfa.com](mailto:juridique@unsfa.com)) pour la mise en place d'un tel accord.

## RENOUVELLEMENT DE CDD : DEUX FOIS AU LIEU D'UNE !

La Loi Rebsamen du 17 août 2015 donne à présent la possibilité aux employeurs de renouveler un CDD à deux reprises au lieu d'une.

Cette possibilité concerne les contrats à venir mais également ceux en cours.

## FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE

Le nouveau barème de formation Actaliens est entré en vigueur ; il est disponible sur leur site internet : [www.opcapl.com/services/iso\\_album/fiche\\_dispositifs\\_architectes.pdf](http://www.opcapl.com/services/iso_album/fiche_dispositifs_architectes.pdf)

Attention, la loi Rebsamen ne modifie pas la durée maximale des CDD. Ainsi, la durée maximale de 18 mois pour un CDD conclu pour accroissement temporaire d'activité reste inchangée, renouvellement(s) compris.

## UN NOUVELLE GRILLE DE CLASSIFICATION À VENIR !

**Rappel :** l'employeur ne peut pas utiliser le titre d'architecte d'un salarié s'il n'est pas architecte en titre salarié (et donc inscrit au tableau de l'Ordre). Au sein des documents

## Une véritable grille de classification pour la profession

La branche des entreprises d'architecture vient de conclure un accord sur une nouvelle grille de classification devenue indispensable pour nos entreprises.

Le travail réalisé par des membres de la Commission Paritaire Nationale de la Négociation Collective (CPNNC), qui connaissent parfaitement notre métier, va permettre aux architectes employeurs et à leurs salariés de retrouver des conditions optimales de négociation d'embauche et de valorisation des emplois en cours de carrière.

Cette grille et ses conditions d'application étaient attendues afin de clarifier les éléments contenus dans la Convention Collective de 2003.

- Des catégories d'emplois clairement identifiés;
- Des coefficients logiquement hiérarchisés;
- Des emplois repères au plus près de nos métiers;
- Des fiches de poste à définir.

L'Unsa a soutenu, encouragé et participé à ce travail de mise à jour et considère que cette nouvelle grille permettra un dialogue constructif entre l'employeur et ses salariés.

Certains pourront y trouver certaines imperfections, voire des contraintes, mais cet accord a été signé pratiquement à l'unanimité de la branche des entreprises d'architecture et a recueilli l'assentiment du Bureau National et du Conseil National de l'Unsa avant sa signature, le 17 septembre 2015.

Nous devons, en tant que chefs d'entreprises, pouvoir tisser avec nos salariés des liens contractuels clairs, transparents, sécurisés, valorisants et productifs.

Cette grille en est le parfait exemple et démontre que la branche des entreprises d'architecture peut toujours, dans un souci de cohérence et d'intelligence, apporter une dynamique constructive pour la profession.

L'employeur aura six mois, à compter de l'entrée en vigueur de l'avenant, pour se mettre en conformité avec la nouvelle grille de classification.



→→→ Thierry Le Berre,  
vice-président chargé des affaires sociales  
et du paritaire

diffusés par l'agence (site internet notamment), il est donc préférable d'indiquer : "NOM" "Prénom", Titulaire du diplôme "Architecte Diplômé d'État" valant grade de master et occupant un poste de "Intitulé de poste".

L'avenant du 17 septembre 2015, relatif notamment à la nouvelle grille de classification, comporte un classement hiérarchique des emplois existants dans la Branche.

À cet effet, la nouvelle grille comporte cinq filières :

- 1- Emplois de conception en architecture
  - 2- Emplois de conception spécialisés (urbanisme, architecture intérieure, paysage, conception scénographique, design...)
  - 3- Emplois de conception techniques (ingénierie, économie...)
  - 4- Administration et gestion (administration, gestion, relations clients...)
  - 5- Entretien et maintenance (technique, informatique...)
- Chaque filière est divisée en catégories d'emploi, qui comporte un ou deux niveaux.

L'Unsa organisera des réunions dans toute la France au premier semestre 2016 pour expliquer aux confrères la mise en place de la nouvelle grille de classification. ▲

Nous vous rappelons que seuls les adhérents de l'Unsa peuvent bénéficier, **de manière illimitée**, au service juridique de l'Unsa, alors n'hésitez plus : adhérez en ligne en vous rendant sur [unsa.com](http://unsa.com) !

“ LA LOI REBSAMEN DU 17 AOÛT 2015  
DONNE À PRÉSENT LA POSSIBILITÉ  
AUX EMPLOYEURS DE RENOUVELER  
UN CDD À DEUX REPRISES AU LIEU  
D'UNE.”

→→→ CHRISTOPHE YUEN,  
Co-responsable des Affaires Juridiques  
& Sociales de l'Unsa



# SE FORMER : UNE ABSOLUE NÉCESSITÉ EN PERIODE DE CRISE

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe comme objectif de rénover énergétiquement 500 000 logements par an à compter de 2017, visant ainsi une baisse de 15 % de la précarité énergétique d'ici 2020.

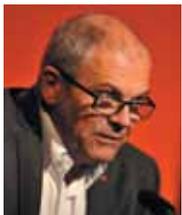
“REGARDS CROISÉS” ENTRE MICHEL JARLETON, ARCHITECTE EN CHARGE DE LA FORMATION À L'UNSA, ET JACQUES ALLIER, ARCHITECTE FORMATEUR AU GEPa



*La formation “Rénovation globale et transition énergétique: du diagnostic à l'offre adaptée” est donc conçue pour répondre à cet objectif?*



**Jacques Allier:** La formation proposée s'étend au-delà du seul aspect énergétique. En conséquence, les architectes ayant suivi cette formation pourront contribuer à l'atteinte des objectifs de la loi en proposant des offres diverses, vertueuses d'un point de vue énergétique, tout en les distinguant positivement des offres proposées par d'autres acteurs.



**Michel Jarleton:** La formation a pour but d'aider les confrères à saisir l'opportunité législative, en améliorant leur expertise, afin de s'imposer comme les acteurs incontournables de la rénovation, car ce sont les seuls à pouvoir embrasser les différentes facettes, en mettant l'habitant et l'usage au cœur de la démarche.

En effet, l'habitant, l'utilisateur et l'investisseur ne conçoivent pas la rénovation de leur habitation sous le seul angle de la performance énergétique, mais également en termes de confort, d'usage, de valorisation patrimoniale...

Il est impossible de raisonner par éléments de bâtiment. Seuls un diagnostic de l'existant et une étude approfondie de l'ensemble peuvent conduire à prescrire des travaux cohérents prenant en compte l'ensemble des réglementations ainsi que l'usage.

*Pourquoi les architectes sont-ils en mesure d'effectuer un diagnostic fiable et de proposer une offre adaptée selon les critères énergétiques en vigueur?*

**J. A.:** Parce que les architectes, par leur approche généraliste, sont assurément les mieux placés pour répondre à cette demande s'ils acquièrent les compétences requises. Le terme d'"offre adaptée" est le mot juste. Beaucoup de diagnostics actuels sont incompréhensibles par les clients et on voudrait que ceux-ci se débrouillent seuls pour entreprendre les travaux préconisés. Le **diagnostic énergétique ET patrimonial** est le

document permanent qui servira de fil conducteur à l'atteinte d'une diminution d'un facteur 4 de l'énergie et des gaz à effets de serre. La dernière partie du diagnostic envisagera la possibilité d'offres diverses en fonction des particularités du bâtiment et de ses occupants.

**M. J.:** Pour parvenir à améliorer la performance énergétique et environnementale d'un bâtiment, il est nécessaire d'effectuer un **diagnostic global** préalable au cours duquel vont être examinées toutes les composantes du bâtiment (architecturale, technique, fonctionnelle, énergétique, réglementaire...) dans le but de proposer des solutions de rénovation performantes.

La recherche de performance énergétique doit s'accompagner d'une amélioration de la vie quotidienne des individus et de leur confort. Il est donc impératif de recourir avant toute rénovation à un diagnostic global. Ce diagnostic ne peut se faire sans des études de maîtrise d'œuvre, et tout particulièrement celles élaborées par des architectes. C'est en effet l'architecte qui, seul, a la vision globale nécessaire et se positionne toujours du côté de l'utilisateur, de l'habitant.

Il est seul à même de garantir des travaux de rénovation pertinents, qui offrent de réels gains énergétiques associés à une valorisation de l'usage et du patrimoine.

*En quoi cette nouvelle formation correspond pleinement aux besoins et attentes de l'ensemble de la profession?*

**J. A.:** Les dernières statistiques publiées montrent qu'entre 2007 et 2013, toutes les tranches de revenus ont connu une baisse allant de 16 à 42 %, mais particulièrement les petites agences soumises en outre à de fortes fluctuations de revenus. Sur le plan éthique, elle correspond à une volonté d'implication des architectes au service des territoires. Cette nouvelle formation offre ainsi la possibilité de s'insérer dans un marché naissant, gratifiant sur ces deux aspects, qui ne demande qu'à se développer et pouvant constituer une activité à part entière pour de nombreuses années.

**M. J.:** C'est le cœur de métier des architectes qui sont, par essence, préoccupés par l'amélioration conjointe du confort des usagers, de leur santé, du tissu urbain social et culturel dans le cadre d'une

durabilité technique du patrimoine (pérennité des matériaux et systèmes d'enveloppe).

La profession éprouve des difficultés pour investir cet énorme marché où pourtant elle est attendue. Les confrères ne savent pas comment aborder des opérations et surtout les chantiers de petite ou moyenne importance dans des conditions économiquement viables. Ils redoutent les assemblées de copropriétaires. Ils ne maîtrisent pas les aides de toute nature qui accompagnent ce type d'opération, et ne savent ni comment assister leurs clients dans ces démarches administratives, ni bâtir avec eux des plans de financement. Cette formation a pour objectif de leur permettre de répondre à ces problèmes en présentant les connaissances, les outils, les organisations et démarches adaptées.

### *En quoi la mise en place de ce projet de formation est particulièrement utile à la profession?*

**J. A. :** Les retours que j'ai pu avoir de participants aux formations "thermiques" du GEPA montrent que les regards extérieurs avaient évolué sur leur capacité à traiter de sujets techniques. Il me semble que l'abandon des aspects chiffrés à d'autres partenaires (économistes, BET...) est à l'origine du discrédit qui peut parfois être porté aux architectes. La reprise de certains calculs pourrait ainsi rendre la profession plus crédible sur ces aspects et lui permettre de ne pas s'en laisser compter par des techniciens exploitant l'insuffisance de connaissances.

**M. J. :** Les architectes ont toujours été au service des usagers. Aujourd'hui, les particuliers, les PME et les copropriétés sont démunis face à la problématique de réhabilitation en générale et de l'amélioration de la performance énergétique en particulier. Les architectes ont bien compris que le marché était énorme, mais ils ne savent pas, dans la plupart des cas, comment apporter leurs compétences et assister leur client dans un cadre technique juridique et économique adéquat. Cette formation a pour but de leur donner une méthode pour aborder ces problématiques dans un cadre satisfaisant. Un architecte bien formé est le seul pouvant garantir l'équitable et l'homogénéité des travaux accompagnant ceux ciblés sur l'amélioration des performances énergétiques.

### *Pourquoi faut-il innover en formation?*

**J. A. :** J'entendais récemment l'économiste Daniel Cohen dire que tout emploi qui consistait à répéter deux fois la même chose serait remplacé par un logiciel pour les opérations suivantes. En exemple, un professeur (un formateur?) qui fait la même intervention depuis des lustres pourrait être remplacé par une vidéo. Tout change très vite : l'environnement professionnel, les conditions d'exercice, les réglementations, les acteurs, les outils, les méthodes. Comment dans ces conditions rester statique?

**M. J. :** Par nature l'architecte se doit d'innover ou de porter l'innovation jusqu'à l'utilisateur. Le paysage de l'exercice professionnel de l'architecte est en perpétuelle évolution, la formation continue doit non seulement accompagner l'architecte dans les évolutions de sa pratique, mais doit également anticiper et susciter ces évolutions. C'est donc dans les contenus que se portent d'abord les nécessaires innovations de la formation. Mais les moyens d'accès à l'information évoluent eux aussi très vite, de même que le recours au travail collaboratif ou en réseau, aussi la formation doit également innover sur ses moyens, méthodes et support. Le GEPA mène à ce titre, depuis plusieurs années, un travail de recherche sur les outils de e-learning.

### *Pourquoi la formation continue doit être considérée comme un investissement?*

**J. A. :** L'investissement est une dépense consentie pour gagner plus après. Indéniablement la formation en est un, en temps

et en argent, dont les retombées peuvent être très rapides sur certains sujets en phase avec la demande du marché.

**M. J. :** "Si tu donnes un poisson à un homme, il mangera un jour. Si tu lui apprends à pêcher, il mangera toujours", disait le philosophe chinois Lao-Tseu il y a déjà bien longtemps. L'éducation est dans tous les pays développés un budget prioritaire qui est sauvegardé en temps de crise. La formation c'est l'avenir, nous le savons tous, mais le paradoxe est que c'est aussi une dépense facile à supprimer lorsqu'on a peur de l'avenir et qu'on avance au jour le jour. C'est pourquoi en matière de formation continue il est indispensable de valoriser le bénéfice à court et moyen terme pour le stagiaire. Toutes les formations ne sont pas égales de ce point de vue, certaines doivent directement être opérationnelles dès le retour dans les agences, d'autres sont plus prospectives, d'autres encore participent d'un apprentissage global par assemblage de briques successives. Le stagiaire doit pouvoir identifier de ce point de vue.

### *En quoi la formation continue constitue un des enjeux face à la crise qui touche les architectes?*

**J. A. :** La commande publique diminue et l'accroissement de la concurrence fait baisser le prix des offres au-delà du raisonnable. La commande privée des secteurs résidentiels, tertiaires et industriels témoigne également d'une baisse importante. Parallèlement, le secteur de la rénovation est en manque d'offres répondant aux attentes des clients potentiels, tant en travaux, qu'en accompagnement ou en assistance! Cherchez l'erreur!

**M. J. :** De même qu'on trouve beaucoup moins de chômeurs parmi les individus diplômés (et ce en proportion du niveau d'étude), les entreprises d'architecture dont le personnel actualise en permanence ses compétences se sortent mieux (voir très bien) de la crise. Comment pourrait-il en être autrement?

### *Pourquoi la formation professionnelle doit être considérée comme un outil efficace:*

- 1/ qui permet aux entreprises d'assurer l'accompagnement des collaborateurs en les aidant à maintenir leur employabilité
- 2/ qui permet aux employeurs de pérenniser leur activité en maintenant la compétitivité de leurs entreprises

**J. A. :** Une agence doit être compétitive, en assurant un salaire décent à ses collaborateurs ET à son dirigeant, tout en fournissant des prestations conformes aux attentes de leurs donneurs d'ordres. Si une entreprise d'architecture sait faire tout cela, elle devrait maintenir à minima l'activité nécessaire à son fonctionnement à condition de trouver les marchés complémentaires. Il faut alors modifier ses approches, ses méthodes, améliorer ses connaissances, en acquérir de nouvelles. C'est le rôle de la formation continue, d'autant que sur certains aspects (management, droit, techniques diverses...), les formations initiales ne sont pas toutes identiques.

**M. J. :** Les réponses à cette question ont déjà été évoquées précédemment, mais prenons un exemple à la "mode": le BIM: un collaborateur d'entreprise d'architecture ne peut envisager son employabilité à terme (suivant sa fonction) s'il n'est pas opérationnel en CAO DAO 3D, s'il ne sait pas travailler en mode collaboratif; s'il ne comprend pas l'utilité et les finalités de la maquette BIM et le principe d'incrémentation, les méthodes et organisations liées.

Pour les mêmes raisons, les entreprises d'architecture ne pourront pas se tenir éloignées très longtemps de l'apprentissage des nouvelles pratiques et outils sans voir leurs marchés, leurs missions et leurs clientèles se réduire inexorablement. L'absence de formation professionnelle continue est destructrice, la formation est une source très efficace de développement. ▲



# LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES ARCHITECTES.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

Partenaire des architectes, il est à votre écoute pour vous conseiller et vous proposer une large gamme de produits et services adaptés à vos besoins et à ceux de votre famille.

Financements souples, avances de trésorerie, gestion d'épargne : le Crédit Mutuel s'engage à vos côtés.

**UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOTRE INTÉRÊT, ÇA CHANGE TOUT.**

# LANGUEDOC-ROUSSILLON : LES NOUVEAUX ENJEUX QUESTION AU PRÉSIDENT DE RÉGION



*Dans le cadre de la fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées qui ont connu un développement de leur territoire très différent, avez-vous défini les grands enjeux urbains et architecturaux du développement régional ?*

Le travail préparatoire à l'union de nos deux régions est en cours. La définition précise des enjeux et l'adaptation de nos politiques publiques à l'échelle de 13 départements, 72 000 km<sup>2</sup> et près de 6 millions d'habitants, nécessitent du temps et la consultation des forces vives du territoire, dont bien évidemment les représentants des professions du bâtiment et de la maîtrise d'œuvre en général. Quelques enjeux peuvent déjà être évoqués tels que celui d'un équilibre territorial indispensable, avec à l'ouest une hyper centralisation urbaine et un développement en étoile à partir de Toulouse et côté Languedoc-Roussillon, un maillage plus équilibré des villes et agglomérations et une métropole moins centripète. Le modèle d'hyper concentration - centralisation est pour moi à bout de souffle. Maîtriser le péri urbain, densifier nos villes moyennes, valoriser le rural et soutenir l'hyper rural font partie des enjeux de ce juste équilibre. La mobilité et l'accessibilité, l'adaptation aux risques climatiques méditerranéens, la sobriété énergétique, mais aussi la créativité et l'attractivité internationale sont d'autres enjeux à considérer.

*Devant les incertitudes que traverse la profession d'architecte (raréfaction du travail, accès difficile à la commande publique, dumping des honoraires, disparition d'entreprises, et chômage important pour les jeunes architectes...), quelle politique de soutien et quelles actions de promotion de l'architecture locale la région met-elle en place ?*

La politique de commande publique de la Région Languedoc-Roussillon influe à deux niveaux. En termes quantitatifs d'abord, notre effort d'investissements (près de 550 million €, plus de 45 % du budget régional en 2015) est le premier en France par rapport à l'ensemble des autres régions, notamment dans les secteurs de l'éducation (lycées), de la culture, de la recherche ou de l'enseignement supérieur. La Région est le premier donneur d'ordre, loin devant les autres collectivités. En termes qualitatifs ensuite, l'ensemble des commandes veillent, dans le respect de la loi, à l'équilibre entre de grandes signatures architecturales de niveau national ou international et bien évidemment les talents régionaux ou locaux qui sont bien représentés et toujours valorisés.

*Le lancement officiel de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM) en Languedoc-Roussillon a eu lieu le 26 septembre 2014. L'ensemble de vos projets, neufs et de réhabilitation de la nouvelle grande région, seront-ils concernés ?*

La démarche BDM est une démarche qualitative globale, qui permet d'appréhender l'ensemble des enjeux environnemen-

“ L'ENSEMBLE DES COMMANDES VEILLENT [...] À L'ÉQUILIBRE ENTRE DE GRANDES SIGNATURES ARCHITECTURALES [...] ET BIEN ÉVIDEMMENT LES TALENTS RÉGIONAUX OU LOCAUX QUI SONT BIEN REPRÉSENTÉS ET TOUJOURS VALORISÉS. ”

taux et sociaux dans l'acte de construire. La Région s'est engagée à promouvoir cette démarche et l'applique aujourd'hui à ses projets de construction. Ainsi la Maison régionale de la Chasse, aujourd'hui en construction, a été labellisée BDM Or. La Maison régionale Sud de France a été labellisée en phase conception BDM Bronze.

La démarche BDM exige un processus d'apprentissage en cours dans notre collectivité, pour qu'à terme l'ensemble des projets de construction ou de rénovation sous maîtrise d'ouvrage régionale s'inscrive dans la démarche BDM. Je souhaite que cela concerne également l'ensemble des projets qui seront portés par de la nouvelle grande région.

*Enfin, pensez-vous que cette démarche modifiera les critères “d'empreinte architecturale” dans la région ?*

BDM est une démarche qui répond à la volonté de construire avec le climat. Les caractéristiques du climat méditerranéen doivent aujourd'hui impérativement être prises en compte, dans une exigence de confort pour l'usager, mais également d'économie des ressources.

L'architecture s'est de tout temps adaptée aux contraintes climatiques, c'était déjà le cas en Languedoc avec les “Circulades”, ces villages dont le cœur s'est construit de façon concentrique, et dont la densité permettait de se préserver de la chaleur. La démarche BDM exige une prise en compte non seulement en amont des contraintes climatiques, mais également lors de la construction, et de l'exploitation du bâtiment, c'est en cela qu'elle est innovante. Elle constitue un guide pour l'architecte, et non pas une contrainte, et contribue de manière pragmatique à une architecture tenant compte davantage des contraintes du climat méditerranéen. ▲

# COLLECTIVITÉ LOCALE POUR PLUS D'INFORMATIONS { [WWW.USALR.FR](http://WWW.USALR.FR)

## L'USALR, UNE JEUNE ORGANISATION SYNDICALE SOLIDAIRE ET DYNAMIQUE

L'équipe de l'Union Syndicale des Architectes du Languedoc-Roussillon (USALR) est composée de Vincent Brosset-Hecquel, Frédéric Condat, Ivan Kantchovsky, Thierry Lamort et Karine Severac, présidente depuis octobre 2013. Un syndicat à l'échelle de la région qui représente les architectes de l'Aude, Gard, Hérault, Lozère et Midi-Pyrénées. Depuis quatre ans, l'USALR est déterminée à fédérer, pour défendre et promouvoir les intérêts professionnels et sociaux, individuels et collectifs des architectes dans l'exercice de leur métier en région.



### REPRÉSENTATIVITÉ PROFESSIONNELLE : RESPONSABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Les objectifs principaux de l'USALR, affiliée à l'Unsa, sont de transmettre l'information dans les domaines syndicaux et professionnels auprès de la profession et des donneurs d'ordres. Mais aussi de compléter la représentativité de l'Unsa au sein des organismes institutionnels et professionnels concentrés sur la région (CAUE, SANTE BTP, ECOBATP LR, UNAPL LR, CPR...). L'USALR, et ses partenaires de maîtrise d'œuvre, le CINOV, l'UNTEC, l'ULR, la FFP et dans l'AU, ont organisé leur premier colloque à Montpellier autour de la thématique "**Comment bien choisir sa maîtrise d'œuvre?**", parrainé par la Préfecture du Languedoc-Roussillon - AMF11 - 34 - 48 - 66. Quatre tables rondes se sont succédées et ont réuni des acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique et de la maîtrise d'œuvre, invités à réfléchir sur la définition des besoins, le choix de la bonne procédure pour le bon projet et les critères pertinents pour choisir la meilleure offre en termes de qualité et de prix.

### INFO PRATIQUE : COMMUNIQUER

Tous les syndiqués de l'Unsa connaissent la plateforme **Archilink**. Ils peuvent accéder également au Service Juridique qui offre des consultations, une veille juridique, une base de données, des fiches pratiques, une assistance en entreprise, les contrats...

L'USALR se veut un relais essentiel entre les actions nationales et ses adhérents par sa présence au Conseil National CNU et aux Conseils des Régions CRU, mais également aux réunions interrégionales **Grand Sud** à Toulouse et Marseille.

Ce relais s'initie aussi par la transmission de l'actualité et événements de nos partenaires. Des outils tels que le **site internet** et la **Lettre de l'USALR** informe les actions en cours à moyen et long terme.

### PRATIQUE PROFESSIONNELLE : SE RENCONTRER ET SE FORMER

Les **Ateliers Rencontres** sont destinés à améliorer, conforter et actualiser la pratique professionnelle et le dialogue entre professionnels. Ils permettent d'informer gratuitement les adhérents et répondent à une attente forte de la profession. Ils couvrent l'ensemble des champs de compétences de la profession et sont assurés par des architectes, experts ou spécialisés.

- L'Atelier "**Clause Sociale**" dans les marchés publics et son impact pour les architectes en partenariat avec la DIRECCTE-UT34 et l'APSH34.
- L'Atelier "**Accessibilité**" traite de l'obligation de mise aux normes des ERP 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> catégories avec un focus sur le dossier Ad'AP et la demande de dérogation en partenariat avec la DDTM34 et la CCI LR.

- L'Atelier "**Les logiciels d'architecture et le BIM: une fin à la tour de Babel**" sensibilise la profession à cet outil.
- L'Atelier "**Le BIM, de la conception à l'exploitation d'un bâtiment**" avec le regard d'un maître d'ouvrage public CH d'Ajaccio.
- L'Atelier "**Comment gérer sa 1<sup>re</sup> expertise?**"
- L'Atelier "**Mutuelle**" traitant de la protection des architectes, de la structure juridique à l'aspect individuel.

La Formation développée par l'USALR est tournée résolument vers l'accompagnement, l'anticipation et l'aide à l'exercice de la profession en partenariat avec le GEPA.

- La Formation "**Accessibilité le mode d'emploi Ad'AP**".
- La formation "**Le BIM en conception, en rapport avec la maîtrise d'œuvre**" constitue un des premiers modules organisés en LR.
- La formation "**Approche de la programmation architecturale**".

L'Agenda 2015/2016 s'est adapté aux besoins des entreprises d'architecture et doté de moyens en adéquation avec l'ambition d'une formation de haut niveau en Languedoc-Roussillon mais aussi avec une formation prioritaire telle que la "Rénovation globale et transition énergétique du diagnostic à l'offre adaptée".

### PRATIQUE PROFESSIONNELLE : FÉDÉRER ET VISITER

Les Visites Rencontres mettent en avant une réalisation architecturale de qualité en région Languedoc-Roussillon, ainsi que le développement des échanges entre architectes, partenaires de maîtrise d'œuvre, maîtres d'ouvrage et prescripteurs. Certaines sont organisées avec le Club Prescrire.

Elles consolident et mettent en avant les compétences partagées d'un programme projeté par un donneur d'ordre, un architecte, une équipe de maîtrise d'œuvre, les entreprises. Nous avons parcouru RBC Center à Montpellier des Ateliers Jean Nouvel et C+D Architectes, le Lycée Marc Bloch à Sérignan de François Fontès et la Médiathèque à Frontignan de TAUTEM et BMC2...

Nos actions et réflexions sont infinies et notre tâche est immense. Nous serions heureux que vous veniez renforcer notre équipe soudée et confraternelle pour défendre notre profession et notre fonction pour la qualité du cadre bâti en Languedoc-Roussillon. ▲

→→→ **KARINE SÉVERAC**,  
présidente de l'USALR



LANGUEDOC-ROUSSILLON

POUR PLUS D'INFORMATIONS { [WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR](http://WWW.SYNDICAT-ARCHITECTES.FR)

# "L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LE) MEILLEURE"



L'UNSA ET L'ÉQUIPE DE PASSION ARCHITECTURE REMERCIENT TOUS LES ARCHITECTES AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE CAHIER DÉDIÉ À LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON PAR L'ENVOI DE LEURS DOSSIERS :

ARTELABO (LAURENT ET NADINE FAYARD), OLIVIER BRIGAUD (1), ACT (FRÉDÉRIC CONDAT, CLAIRE MARTIN & SERGE MARTIN), CHRYSTELLE SANAA, ARTEFACT (NATHALIE D'ARTIGUES), PHILIPPE DUBUISSON (2), GILLES FAGES, FRANÇOIS THOULOZE, HELLIN-SEBBAG ARCHITECTES ASSOCIÉS (BRIGITTE HELLIN, HILDA SEBBAG & BENJAMIN PIRANY), ATELIER THOMAS LANDEMAINE ARCHITECTES (3), JEAN-LUC LAURIOL (4 ET 5), NICOLAS LEBUNETEL, ATELIER MG (MATTHIEU MEURICE ET NICOLAS GERVAIS), BERNARD MOREAU, FRANÇOIS NOUGARET, CATHERINE PERRIN LABEUR, KCOMK ARCHITECTES (KARINE SEVERAC & IVAN KANTCHOVSKY)

► "L'ARCHITECTURE NOUS FAIT LA VI(LE) MEILLEURE"



© BENOIT WEHRLE

1



© BENOIT WEHRLE

2

## HELLIN-SEBBAG ARCHITECTES ASSOCIÉS MONTPELLIER (34)

BRIGITTE HELLIN, HILDA SEBBAG & BENJAMIN PIRANY, ARCHITECTES DPLG

### 1) LYCÉE ALBERT CAMUS À NÎMES (30)

Neuf, réhabilitation et accessibilité

Maîtrise d'œuvre : Hellin-Sebbag architectes associés, mandataire de la MOE

Maîtrise d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon

Livraison : janvier 2013



© BENOIT WEHRLE

3

### 2) "LES PUMAS" - ZAC OVALIE, MONTPELLIER (34)

23 logements neufs - RT2012

Maîtrise d'œuvre : Hellin-Sebbag architectes associés, mandataire de la MOE

Maîtrise d'ouvrage : ACM

Livraison : juillet 2015

### 3) BÂTIMENT D'ACCUEIL DU LYCÉE LÉONARD DE VINCI, MONTPELLIER (34)

Maîtrise d'œuvre : Hellin-Sebbag architectes associés, mandataire de la MOE

Maîtrise d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon

Livraison : mai 2014

## CHRYSTELLE SANAA, ARCHITECTE DPLG MONTPELLIER (34)

EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL  
DE SAINT-JEAN-DE-VÉDAS (34)

Bureaux des agents techniques et accueil du public / RT2012

3<sup>e</sup> Prix National de la Construction Bois 2014 (tertiaire public) /

Phaidon 2015 / Nommé au Prix d'architecture LR 2015 /

Nommé au Prix de la Construction Bois LR 2015

Maîtrise d'œuvre : Chrystelle Sanaa architecte dplg

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Jean-

de-Védas (34)

Livraison : 2013

(1) Détail de modénature de la façade principale

(2) Grands vitrages au droit de l'espace  
d'accueil du public



© MC LUCAT PHOTOGRAPHE

1



© MC LUCAT PHOTOGRAPHE

2



© FREDERIC CONDAT

## ACT ARCHITECTES MONTPELLIER (34)

FRÉDÉRIC CONDAT, CLAIRE MARTIN, SERGE MARTIN

EXTENSION DE L'INTERNAT DU LYCÉE MARTIN LUTHER KING À NARBONNE (11)

Maîtrise d'œuvre : ACT architectes mandataire,

Betem bet généraliste, Sigma acoustique,

terrevive paysagiste

Maîtrise d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon,

LRA mandataire

Livraison : février 2015

Vue de l'entrée de l'internat

© F. NOUGARET



## FRANÇOIS NOUGARET ARCHITECTE DPLG LATTES (34)

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, CHÂTEAU DE LA GAYONNE - BÉZIERS (34)  
Requalification, extension et mise aux normes  
Maîtrise d'œuvre : François Nougaret, architecte mandataire ;  
BET OTCE  
Maîtrise d'ouvrage : CABEM Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée  
Livraison : 2012

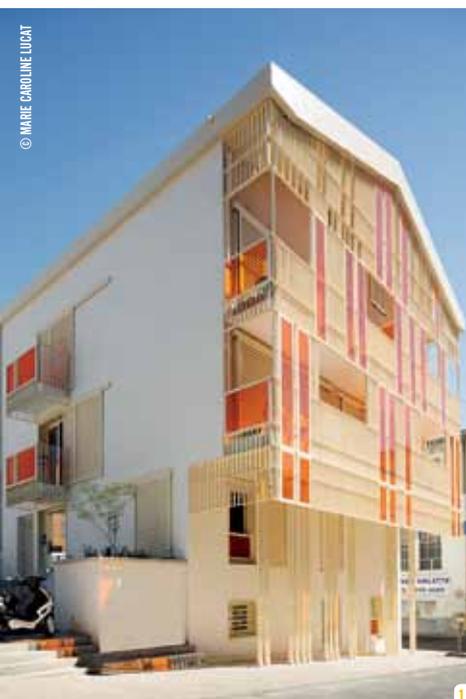
## BERNARD MOREAU, ARCHITECTE DPLG PERPIGNAN (66)

MAISON INDIVIDUELLE NEUVE THPE ENR  
À MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES (66)  
Maîtrise d'œuvre : Bernard  
Moreau  
Maîtrise d'ouvrage : privée  
Livraison : 2008



(1) vue générale façade Sud  
(2) vue générale, façades  
Sud et Est

## KCOMK ARCHITECTES MONTPELLIER (34) KARINE SEVERAC ET IVAN KANTCHOVSKY



1) IMMEUBLE "LE CONFLUENT" À LODEVE (34)  
4 logements collectifs et médecine du travail  
Maîtrise d'œuvre (architecte mandataire, architecte associé...): architecte mandataire  
OPC KCOMK ; BET Structure Cabinet Delorme ; BET Fluides Durand ; économiste  
de la construction MCEC  
Maîtrise d'ouvrage : Hérault Habitat  
Livraison : juillet 2015



2) IMMEUBLE GEORGES WILSON À MONTPELLIER (34)  
31 logements collectifs - Cité Mion  
Maîtrise d'œuvre : architecte  
mandataire KCOMK ;  
BET Structure Cabinet Delorme ;  
BET Fluides Durand ;  
économiste de la construction MCEC  
Maîtrise d'ouvrage : ACM Habitat  
Livraison : juin 2014

© MARIE CAROLINE LUCAT

© MARIE CAROLINE LUCAT



© JEAN-LUC GRUOD PHOTOGRAPHE

**1) RÉSIDENCE "PREMIUM" À MONTPELLIER (34)**  
 86 logements collectifs BBC  
 dont 8 maisons de ville - 5 700 m<sup>2</sup> SHON  
 Maîtrise d'œuvre : NL et Associés – Nicolas Lebunetel architectes urbanistes mandataire - Jean Ciccariello architecte chef de projet ;  
 Champs Libres Ecologie Urbaine et paysage ;  
 ADRET BET fluides ; ITS BET structures  
 Maîtrise d'ouvrage : FDI PROMOTION  
 Livraison : 2014

## NICOLAS LEBUNETEL MONTPELLIER (34)

**2) RÉSIDENCE "L'ÉQUINOXE" À MONTPELLIER (34)**  
 57 logements collectifs BBC - 4 040 m<sup>2</sup> SHON  
 Maîtrise d'œuvre : NL et Associés – Nicolas Lebunetel architectes urbanistes mandataire ; Jean Ciccariello architecte chef de projet ; ARTELIA engineering BET  
 Maîtrise d'ouvrage : SFHE groupe ARCADE  
 Livraison : 2013



© JULIEN THOMAZO PHOTOGRAPHE



1

## ATELIER MG MONTPELLIER (34) MATTHIEU MEURICE ET NICOLAS GERVAIS

EXTENSION DE L'ÉCOLE PAULINE KERGOMARD, CAZOULS-LES-BEZIERS (34)



2

Maîtrise d'œuvre : ATELIER MG - architecte mandataire  
 Maîtrise d'ouvrage : Ville de Cazouls-Les-Béziers  
 Livraison : 2015

(1) vue d'ensemble  
 (2) extension vue depuis la cour



© ARCHIVOULNE - IMAGERIA - VINCENT BAUTES

## FRANÇOIS THOULOZE PÉZENAS (34)

**1 ET 2) CONSTRUCTION D'UNE MAISON CONTEMPORAINE EN RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON**  
 Maîtrise d'œuvre : François Thoulouze  
 Maîtrise d'ouvrage : privée  
 Livraison : 2014



© ARCHIVOULNE - IMAGERIA - VINCENT BAUTES

2



© ARCHIVOULNE - IMAGERIA - VINCENT BAUTES

3

**3) CONSTRUCTION D'UNE MAISON CONTEMPORAINE AU GRAU DU ROI (30)**  
 Maîtrise d'œuvre : François Thoulouze  
 Maîtrise d'ouvrage : privée  
 Livraison : 2014

# MAFCONSEIL

➤ Les autres assurances de votre agence

Assurez vos bureaux comme nulle part ailleurs !



**ASSURER  
LE MATÉRIEL  
DE VOTRE AGENCE  
MÊME QUAND  
VOUS L'UTILISEZ  
À L'EXTÉRIEUR ?  
C'EST PRÉVU !**

Obtenez un tarif en quelques minutes au **01 71 14 37 37**  
ou rendez-vous sur notre site partenaire **libea.fr**

**20 %** de remise sur votre 1<sup>ère</sup> année de souscription avec  
le code avantage « MAFCONSEIL » (valable jusqu'au 31/12/2015)



MAF Conseil, société anonyme au capital de 100 000 € - RCS Paris B 722 046 018 - ORIAS n° 07 005 857 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - 9 rue de l'Amiral Hamelin - 75783 Paris Cedex 10  
Tél : +33(0) 1 53 70 33 70 - Fax : +33 (0) 1 53 70 33 80 - <http://mafconseil.fr/>  
MAF Conseil vous propose ce contrat d'assurance assuré par LIBEA, entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme au capital de 20 000 000 €  
dont le siège social est sis Cours du Triangle de l'Arche - 10, rue de Volmy - 92800 PUTEAUX - 440 214 310 RCS NANTERRE

## A.26, L'UNION FAIT LA FORCE

Née du regroupement de six agences françaises<sup>1</sup>, A.26 Architectures emploie 160 collaborateurs dont 120 architectes et 20 ingénieurs, représentant une force de frappe lui permettant de rayonner en France et à l'International sur tout type de projet. Si la création officielle du groupe A.26<sup>2</sup> ne date que de 2013, cela fait bien longtemps que l'idée a germé dans la tête de Philippe Gallois, architecte et cofondateur de SAGL. Pour lui, le regroupement d'agences est aujourd'hui une évidence.



Philippe Gallois, architecte,  
président de A.26



Une partie de l'équipe A.26

### Comment est né A.26?

L'idée m'est venue il y a une dizaine d'années, j'étais alors membre du bureau de l'Unsla et mon agence comptait une quinzaine de personnes. Je me suis rendu compte après 20 ans d'expérience que les entreprises d'architecture de taille moyenne ne s'en sortiraient pas : l'avenir est aux petites structures pour faire de l'architecture de proximité (copropriété ou maison individuelle), tandis que les grosses agences vont s'accaparer tous les autres marchés. Face à ce constat, j'ai souhaité monter une agence à l'anglo-saxonne avec BET intégré. Pendant 10 ans, j'ai tenté de racheter un BET sans succès, je l'ai donc constitué avec Marc Seifert et aujourd'hui SAGL et Equerre intègrent un bureau d'études de 6 personnes. Cela me semblait malgré tout insuffisant.

C'est au cours d'un voyage d'étude au Brésil, il y a trois ans, que j'ai exposé mon idée de regroupement à des confrères. Deux mois plus tard, l'un d'eux me rappelait pour que l'on réponde ensemble à un concours à l'étranger. Je lui ai dit que le "one shot" ne m'intéressait pas et que mon souhait était de constituer une société d'architecture digne de ce nom, capable de s'exporter. Deux jours plus tard, il me répondait favorablement : l'agence Arodie Damian rejoignait SAGL et Equerre (je travaillais déjà avec Marc Seifert sur différents projets). Mais pour débiter l'aventure, il nous fallait nous entourer d'autres compétences, d'autres spécificités que nous n'avions pas. Nous avons donc frappé à la porte des agences BLM, spécialisée dans le logement, et Baggio-Piéchaud pour le bâtiment public et l'urbanisme.

Les cinq agences réunies représentaient ainsi une force de frappe de 150 personnes, nous permettant de répondre à des marchés auxquels nous n'avions pas accès jusqu'alors.

### L'idée de ce regroupement était-elle également liée à la crise?

Non c'était indépendant mais le contexte nous donne raison puisqu'aujourd'hui nous nous en sortons très bien par rapport à d'autres structures dont les effectifs oscillent entre 30 et 40 personnes et qui sont contraintes de licencier. Et puis ce regroupement de compétences nous permet, comme je l'ai dit plus haut, d'être présents dans des secteurs auxquels nous ne pouvions pas prétendre individuellement, mais également de rayonner en régions. Depuis le mois de janvier, Igloo Architectures nous a rejoints. Nous sommes à présent 160, répartis sur Paris, Lyon, Bordeaux, Blois et Puget-sur-Argens.

### Comment êtes-vous organisés?

Les structures des agences sont diverses, de 8 à 50 personnes. Ceci n'a donc pas été un critère déterminant de notre rapprochement. Ce qui nous a réunis, ce sont les affinités, l'expertise

1] SAGL, Equerre, Arodie Damian, Baggio-Piéchaud, BLM et Igloo Architectures  
2] Le nom A.26 est un hommage au Bauhaus. C'est en effet le 26 mai 1926 que se sont regroupés les hommes qui l'ont constitué.



Chapelle International, Paris 18<sup>e</sup>

et les domaines de compétences de chacun, dont l'équilibre permet le bon fonctionnement. En conservant nos spécialités, la répartition des projets coule de source. Il n'y a ainsi pas de concurrence, uniquement de la complémentarité.

Pour l'instant, les agences sont constituées de nos entités premières à raison de 15 % des parts chacune ; les personnes physiques actionnaires sont toutes à égalité. Je préside le Conseil depuis le début, il est prévu une présidence tournante. Chaque entité perdure et gère les petits projets (jusqu'à 10 ou 15 millions dans sa spécialité), les gros seront réalisés par A.26. Le but étant d'aboutir à une fusion totale dans quelques années. Sur les cinq associés, trois se sont regroupés dans les mêmes locaux (à 300 m les uns des autres mais nous devrions prochainement nous installer dans le même immeuble). Nous avons également eu la volonté de mutualiser certaines choses : les assurances, l'informatique, les copieurs, les traceurs... Cette mutualisation nous permet de faire des économies d'échelle sur certains postes et donc de pouvoir investir sur d'autres : une directrice du développement, un responsable de la communication et une personne en charge de répondre aux candidatures.

Nous avons deux BET intégrés. SAGL et BLM étaient déjà chacune dotée des bureaux d'études BIGS et EDDA. Le but est de les faire fusionner pour créer un "A.26 ingénierie".

Nous sommes également dotés d'un département Recherche & Développement "le lab A.26" qui réfléchit sur des sujets tels que du modulaire, l'utilisation du bois, les nouvelles technologies...

#### Quels sont les objectifs d'A.26?

Nos objectifs sont multiples :

- accéder à des projets plus gros : jusqu'alors, nous ne pouvions tabler que sur des chantiers de 20 à 25 millions d'euros, aujourd'hui nous sommes à 50 ou 60 millions et visons les projets de 100 millions d'euros et plus ;
- l'export : nous avons actuellement des projets en Australie, en Chine, à l'île Maurice et au Maroc ;
- entrer dans le Top 10 des agences françaises, non pas pour faire partie des plus gros en tant que tels mais parce que



Projet d'hôpital en Chine

malheureusement dans ce pays, à moins d'être une star de l'architecture, la reconnaissance s'acquiert par la taille et le chiffre d'affaires. Pour intégrer ce top 10, A.26 se développe par une croissance externe, notamment par l'achat l'an dernier de Nuret Architecte, une agence spécialisée en laboratoires et recherche. Et nous sommes actuellement en négociation avec deux autres cabinets pourvus d'autres spécialités.

#### Pensez-vous que ce mode d'exercice soit amené à se développer en France?

Je le pense en effet, par nécessité. Même si pour y parvenir, il faut du temps. On a tout à y gagner et outre les atouts cités plus haut, ce type de structure présente un avantage majeur sur le plan économique : elle peut se revendre avec son savoir-faire, des références, un chiffre d'affaires assuré, une clientèle... Ce qui est quasiment impossible pour les petites agences en libéral. Dans le contexte actuel, le regroupement d'entreprises apparaît comme une solution d'avenir. ▲



## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE AFFAIRE D'ENTREPRENEURS

Dominique Bidou, préface de Brice Lalonde - Editions PC - 248 pages - 20 €

Le développement durable ne se décrète pas. C'est une dynamique collective, qui a juste besoin de repères pour faire converger les énergies. Ne l'enfermons pas dans un cadre trop formalisé, qui compromettrait le besoin d'innovation qu'il comporte. Le développement durable est l'aventure humaine du 21<sup>e</sup> siècle. Elle peut

faire peur aux conservateurs, mais quelle perspective enthousiasmante pour tous ceux qui veulent "marquer leur époque" ! C'est une affaire d'entrepreneurs, au sens de l'esprit d'entreprise et du goût de l'innovation.



## LES PLUS GRANDS ARCHITECTES

Collection Visionnaires  
Richard Weston - Editions de La Martinière - 312 pages - 35 €

Antoni Gaudí, Le Corbusier, Jean Prouvé, Oscar Niemeyer, Frank Gehry, Renzo Piano, Tadao Ando, Herzog & de Meuron... 75 grands noms pour incarner toute la diversité de l'architecture moderne, de 1880 à nos jours.



## BOJANA AU CUBE

Editions Fourre-Tout

Fin mai 2015, les éditions Fourre-Tout ont fabriqué le second tome de la collection

Intramuros, intitulé *Bojana au Cube*. Il s'agit d'un livre entièrement façonné avec les moyens disponibles immédiatement (photocopieuse, papier offset standard, agrafeuse et massicot...), en workshop avec les élèves de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg.

Cet ouvrage est la prolongation éditoriale d'un processus pédagogique amorcé par Nicolas Depoutot et Pierre Hebbelinck, à partir d'une recherche autour du cube, menée par ce dernier suite à une visite à Bojana en Bulgarie. Voici une illustration précieuse du lien qui peut se faire entre atelier d'architecture et école dans le cadre d'un enseignement.

<http://www.pierrehebbelinck.net/fourretout/>

## L'AMÉNAGEMENT URBAIN, ACTEURS ET SYSTÈME

Thierry Vilmin - Editions Parenthèses, collection eupalinos - 140 pages - 16 €



Suffit-il d'approuver un plan d'urbanisme pour qu'il se réalise? Les acteurs et les observateurs des réalités de terrain savent bien qu'il n'en est rien. C'est que la collectivité locale ne joue pas seule sur un échiquier débarrassé des pièces adverses. Ses partenaires, entreprises, propriétaires, aménageurs, promoteurs, investisseurs, professionnels divers, ainsi que les habitants, disposent de marges de manœuvre pour influencer le système urbain dans le sens qui sert leurs intérêts ou leurs aspirations. Cet ouvrage s'adresse aux décideurs locaux, aux praticiens et professionnels, ainsi qu'aux étudiants et à tous ceux qui cherchent à comprendre les ressorts du système complexe qu'est l'aménagement urbain dans nos sociétés au XXI<sup>e</sup> siècle.

## ASSOCIATIONS ET ACTION PUBLIQUE

Jean-Louis Laille, Anne Salmon - Desclee De Brouwer - Solidarité et Société - 21 €



Confrontées à de nouvelles contraintes, les associations ne sont pas condamnées à l'impuissance. Beaucoup combattent l'uniformisation et résistent à la dépression. Leurs répertoires d'action et leurs domaines d'intervention sont extrêmement variés. Comment reconfigurent-elles l'action publique? La réponse ne peut être définitive. Elle est à construire. Pour y contribuer, le livre s'appuie sur une diversité de cas en France et à l'étranger. Cet effort de réflexion repose sur une collaboration d'acteurs et de chercheurs qui s'enrichit d'une perspective internationale : Maroc, Tunisie, Espagne, Québec, Bolivie, Équateur... La pluralité de références et de points de vue ouvre à de nouvelles approches sur le rôle des associations en démocratie.

## LES MAQUETTES D'ARCHITECTURE

Sabine Frommel - Editions A&J Picard - 65 €



L'étude des maquettes d'architecture reste encore aujourd'hui un domaine trop peu exploré par l'histoire de l'art. Leurs fonctions sont pourtant multiples : outil souvent sommaire pour la mise au point d'un projet, moyen persuasif de représentation destiné à convaincre un commanditaire ou une collectivité ou encore référence juridique à laquelle les artisans et les maîtres d'ouvrage doivent se conformer. Cette publication vise à combler une lacune historiographique, en couvrant l'histoire de l'architecture et l'histoire culturelle, les sciences de l'ingénieur, l'enseignement, l'histoire sociale et les sciences religieuses, de l'Antiquité jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

architect meets innovations

L'ÉVÉNEMENT EXCLUSIF  
RÉSERVÉ AUX  
ARCHITECTES,  
ARCHITECTES D'INTÉRIEUR  
ET AUTRES PRESCRIPTEURS

ARCHITECT  
@WORK

FRANCE / PARIS

Paris Event  
Center  
19-20 nov. 2015

8<sup>e</sup> édition - 10:00-20:00

**NOUVEAU LIEU  
NOUVELLES DATES**

THÈME 2015:  
ULTRA ARCHITECTURE

EXPOSITION MATÉRIAUX

> **POWER, des matériaux  
à hautes performances**  
par INNOVATHÈQUE / FCBA

EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES

> **MATIÈRE GRISE,**  
Matériaux, réemploi, architecture  
créée par Le Pavillon de l'Arsenal  
> **ARCHITECTURES  
ET PAYSAGES INDUSTRIELS**  
L'invention d'un patrimoine  
par Pierre-Olivier Deschamps,  
Agence VU' / Groupe Abvent

ART by William Sweetlove

ATW\_INTL #ATWFR  
[WWW.ARCHITECTATWORK.FR](http://WWW.ARCHITECTATWORK.FR)

ENTRÉE  
SUR  
INVITATION  
UNIQUEMENT

ORGANISATION

Expo Conseil  
Tel + 33 (0)3 20 57 75 78  
[france@architectatwork.eu](mailto:france@architectatwork.eu)

ARCHITECT  
@WORK  
BELGIUM

ARCHITECT  
@WORK  
THE NETHERLANDS

ARCHITECT  
@WORK  
LUXEMBOURG

ARCHITECT  
@WORK  
FRANCE

ARCHITECT  
@WORK  
UNITED KINGDOM

ARCHITECT  
@WORK  
GERMANY

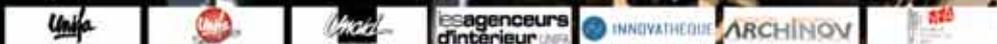
ARCHITECT  
@WORK  
AUSTRIA

ARCHITECT  
@WORK  
SWITZERLAND

ARCHITECT  
@WORK  
ITALY

ARCHITECT  
@WORK  
DENMARK

Avec la collaboration de



Sponsors



DESIGN & PLAN by C4 CREATIVE4

Du 2 au 6 novembre 2015, les trois salons phares du bâtiment, BATIMAT, INTERCLIMA+ELEC et IDÉOBAIN se tiendront au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte pour constituer le tout premier Mondial du Bâtiment, une plate-forme unique qui s'adresse à tous les professionnels du bâtiment et de l'architecture, regroupant l'offre la plus exhaustive au monde en termes de solutions, d'innovations, de démonstrations et de formations.

## Vivez l'expérience Mondial du bâtiment !



- + **de business** en rencontrant les 2 600 exposants présents sur les 3 salons, 33 % d'entre eux exposent pour la première fois
- + **d'innovation** en découvrant les produits et solutions récompensés au concours sur les Tours de l'Innovation et en prolongeant l'expérience sur les stands

### + d'information avec :

- › Des conférences pour faire une mise à jour de vos connaissances réglementaires et techniques
- › Des parcours de visite, sur des thèmes techniques, des visites guidées pour bénéficier des conseils d'un expert
- › Le Bâtiment du Futur dans le hall 5B pour découvrir et tester de nouvelles applications numériques en immersion
- › ModesDeBains, la réponse concrète aux évolutions technologiques et réglementaires de la salle de bains

+ **de formation** avec de nombreuses démonstrations techniques et des conseils pratiques pour comprendre la mise en œuvre de nouvelles solutions

+ **de convivialité** sur les nombreux espaces d'échange et de restauration



**Commandez votre badge sur [www.batimat.com](http://www.batimat.com) / [www.interclimaelec.com](http://www.interclimaelec.com) / [www.ideo bain.com](http://www.ideo bain.com)**

**Rubrique VISITER > Commande de badge**

- › Saisissez le code invitation : PAP33RX8R
- › Recevez votre badge par email

**Économique** : accès gratuit pendant 5 jours à Batimat, Interclima+Elec et Idéobain. Tarif à l'entrée sans invitation : 65€ TTC par personne.

**Rapide** : entrée directe sur le salon, évitez les files d'attente à l'entrée.